

MEMORIAL

**Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg**

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 305**21 mars 2003****SOMMAIRE**

ABN AMRO Profil Funds: Europa	14618	Freetime Participation S.A., Luxembourg	14611
AgardH Invest S.A., Luxembourg	14599	Fructilux Sicav, Luxembourg	14619
AIG-Mezzvest Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg ..	14614	Galinvest S.A., Luxembourg	14633
Alpen Finance S.A., Luxembourg	14637	Gestex S.A., Luxembourg	14615
Alpha Concept S.A., Luxembourg	14637	Global Asset Management GAM, S.à r.l., Luxem-	
Aqua, Sicav, Luxembourg	14631	bourg	14614
Autocars Ecker, S.à r.l., Steinsel	14595	Global Fund Selection Sicav, Luxembourg	14633
Bankpyme Strategic Funds Sicav, Luxembourg ..	14631	(Alberto) Grimaldi Productions S.A., Luxem-	
Breitfeld Teilhabergesellschaft A.G., Luxembourg ..	14632	bourg	14617
Camarel Invest S.A., Luxembourg	14598	Helios, Sicav, Luxembourg	14629
Capita Plus Bond S.A., Luxembourg	14639	Hunza Ventures S.A.H., Luxembourg	14617
Carrus Finances S.A.H., Luxembourg	14630	Immo Pacor S.A., Luxembourg	14621
CEDPC S.A., Compagnie Européenne de Déve-		ING / BBL (L) Invest, Sicav, Luxembourg	14615
loppement et de Promotion Culturels, Luxem-		Indocam Asian Portfolios, Sicav, Luxembourg ..	14635
bourg	14617	Intereureka S.A., Luxembourg	14624
Cemfin S.A., Luxembourg	14633	Intergrroupe S.A., Luxembourg	14640
Chipnet S.A.H., Luxembourg	14632	Intérieur Décor S.A., Bereldange	14614
Ciné Invest S.A., Luxembourg	14610	Investissements Mobiliers Européens et Internatio-	
Cipriani International S.A., Luxembourg	14614	naux S.A.H., Luxembourg	14620
Cirio Del Monte Foods Holdings S.A., Luxem-		Israel 2000, Sicav, Luxembourg	14639
bourg	14639	Jack & Sons Invest S.A., Luxembourg	14622
Clementina Finance S.A., Luxembourg	14637	Kalmina Financière Holding S.A., Luxembourg ..	14622
Composite S.A., Luxembourg	14630	Lagfin S.A., Luxembourg	14634
Creation Finance S.A., Luxembourg	14616	Le Foyer S.A.	14637
Decatur Holding Int S.A., Luxembourg	14623	Leasing et Investissements Holding S.A., Luxem-	
Demeter, Sicav, Luxembourg	14631	bourg	14638
Donau Invest S.A.H., Luxembourg	14629	Leroy - Merlin & Cie Valaction S.C.A., Luxem-	
Duet Lex GIE, Luxembourg	14605	bourg	14636
Eparlux Finance Holding S.A., Luxembourg	14638	Linos Investments Holding S.A., Luxembourg ..	14630
Erofin S.A., Luxembourg	14625	Lunda Holding S.A., Luxembourg	14638
Eufi-Cash, Sicav, Luxembourg	14621	Managed Funds Portfolio, Sicav, Luxembourg ..	14619
Eufi-Rent Sicav, Luxembourg	14624	Motor Oil Holdings S.A., Luxembourg	14615
Eufinvest Sicav, Luxembourg	14623	Munich Invest, Sicav, Luxembourg	14620
Eurydice Holding S.A., Luxembourg	14640	New Millennium, Sicav, Luxembourg	14618
Everest Consulting S.A., Luxembourg	14625	New Seamanship S.A., Luxembourg	14625
Finance Immobilière Holding S.A., Luxembourg ..	14623	Nikkei Invest Corporation S.A.H., Luxembourg ..	14620
Financière Lafayette S.A., Luxembourg	14611	Novilux S.A.H., Luxembourg	14635
Financière Lafayette S.A., Luxembourg	14613	Opportunity Invest S.A., Luxembourg	14614
Finpharma S.A., Luxembourg	14608	Opportunity Invest S.A., Luxembourg	14616
Forfin S.A., Luxembourg	14634	Ovina Holding S.A., Luxembourg	14607

Parsector S.A.H., Luxembourg	14634	Sicav Placeuro, Luxembourg	14628
Patrinvest S.C.A., Luxembourg	14628	Silverlake S.A., Luxembourg	14632
Profitrust S.A., Sicaf, Luxembourg	14624	Smith & Nephew Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	14595
Properties Trust Consult Holding S.A., Luxembourg	14594	Smith & Nephew Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	14596
Rick Holdings S.A., Luxembourg	14634	Soparsec S.A.H., Luxembourg	14628
Rocs Holding S.A., Luxembourg	14629	Sopartel Holding S.A., Luxembourg	14597
Rub S.A., Luxembourg	14626	Stora Enso, S.à r.l., Luxembourg	14604
Rub-Thane Holding S.A., Luxembourg	14626	Sugiton S.A., Luxembourg	14616
S.I.P. Investments S.A.H., Luxembourg	14621	Thiel Logistik A.G., Grevenmacher	14626
Samaco Financial S.A., Luxembourg	14605	Tonic Sector Fund, Sicav, Luxembourg	14627
Santamaria S.A., Luxembourg	14615	Verdi S.A.H., Strassen	14628
Schräinerei Olivier Conrardy, S.à r.l., Foetz	14608	Woodstock by Conrardy, S.à r.l., Dippach	14609
Sicav Euro Continents, Luxembourg	14627		

PROPERTIES TRUST CONSULT HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 40.662.

DISSOLUTION

L'an deux mille trois, le quatorze février.

Par-devant Maître André Jean-Joseph-Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

PALOMINO S.A., société de droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont,

ici représentée par Mademoiselle Gabriele Schneider, directrice adjointe de société, avec adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 12 février 2003,

laquelle procuration, après signature ne varietur par la mandataire et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante a, par sa mandataire, prié le notaire d'acter que:

- Le 18 juin 1992 fut constituée par acte du notaire instrumentaire, la société anonyme PROPERTIES TRUST CONSULT HOLDING S.A., R. C. Luxembourg B 40.662, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 494 du 29 octobre 1992.

- La Société a actuellement un capital social de deux cent mille euros (200.000,00) représenté par deux mille (2.000) actions d'une valeur nominale de cent euros (€ 100,00) chacune entièrement libérées.

- La comparante s'est rendue successivement propriétaire de la totalité des actions de la société PROPERTIES TRUST CONSULT HOLDING S.A.

- Par la présente la comparante fait constater la dissolution de la Société avec effet immédiat, étant donné qu'il n'existe qu'un seul actionnaire.

- La comparante fait encore constater qu'en conséquence, elle est devenue le liquidateur naturel et de fait de la Société.

- Tout le passif et tout l'actif sont attribués à la comparante.

- L'activité de la Société a cessé; l'actionnaire unique est investi de tout l'actif et il réglera tout passif éventuel de la Société dissoute; partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée.

- L'actionnaire unique donne décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour le mandat jusqu'à ce jour.

- Les documents et pièces relatifs à la Société dissoute resteront conservés durant cinq ans à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

- Sur ce, la mandataire de la comparante a présenté au notaire les certificats d'actions, tous au porteur, lesquels ont été immédiatement lacérés.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: G. Schneider, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 18 février 2003, vol. 137S, fol. 96, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 février 2003.

A. Schwachtgen.

(004695.3/230/46) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2003.

AUTOCARS ECKER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7317 Steinsel, 1, rue Paul Eyschen.
R. C. Luxembourg B 22.482.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 18 février 2003, réf. LSO-AB02145, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 février 2003.

Signature.

(004514.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2003.

SMITH & NEPHEW LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Registered office: L-1258 Luxembourg, 32, rue J.P. Brasseur.
R. C. Luxembourg B 89.050.

In the year two thousand two on the eleventh of December.
Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

SMITH & NEPHEW HOLDINGS, S.à r.l., a limited liability company incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 32, rue J.-P. Brasseur, L-1258 Luxembourg here represented by Ms Linda Korpel, lawyer, residing in Metz (France)

by virtue of a proxy given on December 9th, 2002

The said proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to enact the following:

- that it is the sole actual shareholder of SMITH & NEPHEW LUXEMBOURG, S.à r.l., a société à responsabilité limitée unipersonnelle (hereafter referred as the Company), incorporated by deed of the undersigned notary on September 10th, 2002, in the process of being published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations and the articles of which have been amended pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, prenamed, on November 22, 2002 not yet published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

- that the sole shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder decides to increase the Company's share capital by an amount of EUR 200,000.- (two hundred thousand euros), in order to raise it from its present amount of EUR 101,875,000.- (one hundred and one million eight hundred and seventy-five thousand euros) up to EUR 102,075,000.- (one hundred and two million seventy-five thousand euros) by the creation of 8,000 (eight thousand) new shares with a nominal value of EUR 25.- (twenty-five euros) each, having the same rights and obligation as the existing shares.

*Second resolution**Subscription-Payment*

The sole shareholder, represented as stated hereabove, declares to subscribe for the 8,000 (eight thousand) new shares and to have paid them fully up by contribution in cash of an amount of two hundred thousand euros (EUR 200,000.-), so that such amount is from now at the disposal of the company, evidence of which has been given to the undersigned notary, by a bank certificate.

Third resolution

As a consequence of the preceding resolutions, the shareholders decide to amend article 6 of the articles of incorporation, which will henceforth have the following wording:

«**Art. 6.** The Company's corporate capital is fixed at EUR 102,075,000.- (one hundred and two million seventy-five thousand euros) divided into 4,083,000 (four million eighty-three thousand) shares with a nominal value of EUR 25.- (twenty-five euros) each, all fully paid in and subscribed.»

There being no further business, the meeting is terminated.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of the present increase of capital, is approximately three thousand and five hundred euros.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Münsbach, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, he signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille-deux, le onze décembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

SMITH & NEPHEW HOLDINGS, S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit Luxembourgeois, dont le siège social est établi au 32, rue J.-P. Brasseur, L-1258 Luxembourg,

ici représentée par Madame Linda Korpel, juriste, demeurant à Metz, France, en vertu d'une procuration datée du 9 décembre 2002.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

laquelle, représentée comme dit-est, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- qu'elle est la seule et unique associée de la société SMITH & NEPHEW LUXEMBOURG, S.à r.l., société à responsabilité limitée unipersonnelle, constituée suivant acte du notaire instrumentant, en date du 10 septembre 2002, en cours de publication auprès du Mémorial Recueil des Sociétés et Associations et dont les statuts ont été modifiés par acte du notaire instrumentant en date du 22 novembre 2002 non encore publié auprès du Mémorial Recueil des Sociétés et Associations.

- qu'elle a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social à concurrence de EUR 200.000,- (deux cent mille euros) pour le porter son montant actuel de EUR 101.875.000,- (cent un millions huit cent soixante-quinze mille euros) à EUR 102.075.000,- (cent deux millions soixante-quinze mille euros) par la création et l'émission de 8.000 (huit mille) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

Deuxième résolution

Souscription-Libération

L'associé unique, représenté comme dit, déclare souscrire les 8.000 (huit mille) nouvelles parts sociales et les avoir libéré entièrement par apport en espèces d'un montant de EUR 200.000,- (deux cent mille euros), de sorte que ce montant est dès à présent à la disposition de la société, ce dont preuve a été donnée au notaire instrumentant, au moyen d'un certificat bancaire.

Troisième résolution

En conséquence des résolutions précédentes, l'associé unique décide de modifier l'article 6 des statuts comme suit:

«**Art. 6.** Le capital social est fixé à EUR 102.075.000,- (cent deux millions soixante-quinze mille euros) représenté par 4.083.000 (quatre millions quatre-vingt-trois mille) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune.»

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison des présentes, à environ trois mille cinq cents euros.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Münsbach, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: L. Korpel, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 18 décembre 2002, vol. 16CS, fol. 24, case 11. – Reçu 2.000 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 janvier 2003.

J. Elvinger.

(003015.5/211/99) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2003.

SMITH & NEPHEW LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 32, rue J.P. Brasseur.

R. C. Luxembourg B 89.050.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Elvinger.

(003017.4/211/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2003.

SOPARTEL HOLDING S.A., Société Anonyme en liquidation.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 79.720.

DISSOLUTION

L'an deux mille deux, le trente et un décembre à 12.00 heures.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding SOPARTEL HOLDING S.A., ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal, R. C. Luxembourg section B numéro 79.720, constituée suivant acte reçu le 20 décembre 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 575 du 26 juillet 2001.

La société a été mise en liquidation suivant acte du notaire soussigné en date de ce 31 décembre 2002, comprenant nomination de H.R.T. REVISION, S.à r.l., ayant son siège social à Luxembourg, en tant que liquidateur; Monsieur Dominique Ransquin, expert comptable, demeurant à Luxembourg, a été nommé, en tant que commissaire-vérificateur à la liquidation.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Umberto Cerasi, employé privé, demeurant à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Hubert Janssen, juriste, demeurant à Torgny (Belgique).

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Claude Weis, employé privé, demeurant à Luxembourg.

Le président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, les scrutateurs et le notaire soussigné. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que les 14.000 (quatorze mille) actions représentant l'intégralité du capital social, sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport du commissaire-vérificateur.
2. Approbation des comptes de la liquidation.
3. Décharge à accorder au liquidateur et au commissaire-vérificateur.
4. Clôture de la liquidation.
5. Détermination de l'endroit où les livres sociaux et autres documents seront conservés pour une période de 5 années et du dépôt des sommes et avoirs non distribués à la clôture de la liquidation.

Après en avoir délibéré, l'assemblée générale a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée, après avoir pris connaissance du rapport du commissaire-vérificateur à la liquidation, approuve le rapport du liquidateur ainsi que les comptes de liquidation.

Le rapport du commissaire-vérificateur à la liquidation, après avoir été signé ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexé au présent procès-verbal pour être formalisé avec lui.

Deuxième résolution

L'assemblée donne décharge pleine et entière au liquidateur et au commissaire-vérificateur à la liquidation, en ce qui concerne l'exécution de leur mandat.

Troisième résolution

L'assemblée prononce la clôture de la liquidation de la société.

Quatrième résolution

L'assemblée décide en outre que les livres et documents sociaux resteront déposés et conservés pendant cinq ans à l'ancien siège de la société, et en outre que les sommes et valeurs éventuelles revenant aux créanciers ou aux associés qui ne se seraient pas présentés à la clôture de la liquidation seront déposés au même ancien siège social au profit de qui il appartiendra.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les membres du bureau ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: D. Ransquin, U. Cerasi, H. Janssen, C. Weis, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 10 janvier 2003, vol. 137S, fol. 76, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 janvier 2003.

J. Elvinger.

(000953.4/211/60) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2003.

CAMAREL INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R. C. Luxembourg B 79.325.

DISSOLUTION

L'an deux mille deux, le trente décembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de CAMAREL INVEST S.A., R. C. Numéro B 79.325 ayant son siège social à Luxembourg au 18, rue de l'Eau, constituée par acte de Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire à Luxembourg, en date du 6 décembre 2000, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 485 du 28 juin 2001.

Les statuts de ladite société ont été modifiés par acte du notaire instrumentaire en date du 18 décembre 2002, en cours de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

La séance est ouverte à 16.25 heures sous la présidence de Monsieur Marc Koeune, économiste, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Mademoiselle Rachel Uhl, Juriste, domiciliée professionnellement au 15, côte d'Eich, L1450 Luxembourg,

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Hubert Janssen, juriste, domicilié professionnellement au 15, cote d'Eich, L-1450 Luxembourg,

Monsieur le Président expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée par les membres du bureau que les trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, représentant l'intégralité du capital social de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduits, tous les actionnaires représentés ayant accepté de se réunir sans convocations préalables.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires tous représentés, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente Assemblée est conçu comme suit:

1. Réception du rapport du commissaire-vérificateur.
2. Décharge au liquidateur et au commissaire-vérificateur.
3. Décharge au conseil d'administration et au commissaire aux comptes de la société.
4. Clôture de la liquidation.
5. Indication de l'endroit où les livres et documents sociaux devront être déposés et conservés pendant cinq ans.
6. Divers.

L'Assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale adopte le rapport du commissaire à la liquidation.

Deuxième résolution

L'assemblée générale adopte les comptes de liquidation et donne décharge pleine et entière au liquidateur Monsieur Marc Koeune, économiste, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg et au commissaire à la liquidation la Fiduciaire d'expertise comptable et de révision EVERARD & KLEIN, ayant son siège social au 83, rue de la libération L-5969 Itzig pour l'accomplissement de leur fonction concernant la liquidation de la société.

Troisième résolution

L'assemblée générale donne décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la société pour l'exécution de leur mandat jusqu'à ce jour.

Quatrième résolution

L'assemblée générale prononce la clôture de la liquidation et décide de conserver les livres et documents de la société pendant une durée de cinq ans à partir du jour de la liquidation auprès de FIDUCENTER S.A., ayant son siège social au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, l'Assemblée s'est terminée à 16.30 heures.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: M. Koeune, R. Uhl, H. Janssen, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 6 janvier 2003, vol. 16CS, fol. 44, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 janvier 2003.

J. Elvinger.

(004156.3/211/60) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2003.

AGARDH INVEST S.A., Société Anonyme.
Registered office: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.
R. C. Luxembourg B 91.736.

STATUTES

In the year two thousand three, on the tenth day of February.

Before Us Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

1.- Mr Charles Brandel, Hotel Manager, residing in Ovre Fägelbergsvägen 5, 41120 Göteborg, Sweden, represented by Mrs Beatriz Gonzales Raposo, private employee, with professional address at 7, Val Sainte-Croix, L-1371 Luxembourg, by virtue of a proxy given to her under private seal in Göteborg, on February 7, 2003.

2.- Mrs Charlotta Brandel, student, residing in Viktor Rydbergsgatan, 27, 41257 Göteborg, Sweden, represented by Mrs Beatriz Gonzales Raposo, previously named, by virtue of a proxy given to her under private seal in Göteborg, on February 7, 2003.

The said proxies, signed ne varietur by the appearing person and the undersigned notary, shall remain, attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties, acting in the hereabove stated capacities, have drawn up the following articles of a joint stock company which they intend to organize among themselves.

Name - Registered office - Duration - Object - Capital

Art. 1. Between the above-mentioned persons and all those that might become owners of the shares created hereafter, a joint stock company (société anonyme) is herewith formed under the name of AGARDH INVEST S.A.

Art. 2. The registered office is established in Luxembourg.

The company may establish branches, subsidiaries, agencies or administrative offices in the Grand Duchy of Luxembourg as well as in foreign countries by a simple decision of the board of directors.

Without any prejudice of the general rules of law governing the termination of contracts, in case the registered office of the company has been determined by contract with third parties, the registered offices may be transferred to any other place within the municipality of the registered office, by a simple decision of the board of directors. The registered office may be transferred to any other municipality of the Grand Duchy of Luxembourg by a decision of the shareholders' meeting.

If extraordinary events of a political, economic or social character, likely to impair normal activity at the registered office or the easy communication between that office and foreign countries shall occur, or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measure shall, however, have no effect on the nationality of the company which, notwithstanding the provisional transfer of its registered office, shall remain a Luxembourg company.

One of the executive organs of the company, which has powers to commit the company for acts of daily management, shall make this declaration of transfer of the registered office and inform third parties.

Art. 3. The company is established for an unlimited period.

Art. 4. The purposes for which the company is formed are all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, the management, the control and the development of such participating interests.

The company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities and patents, realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents, grant to the companies in which it has participating interests any support, loans, advances or guarantees.

In general, the company may take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes and which are liable to promote their development or extension.

Art. 5. The subscribed capital of the company is fixed at thirty-two thousand euros (EUR 32,000.-) divided into ten (10) shares with a par value of three thousand two hundred euros (EUR 3,200.-) each.

The shares are in registered or bearer form, at the option of the shareholders, subject to the restriction foreseen by law.

The company may, to the extent and under the terms permitted by law, redeem its own shares.

The subscribed capital of the company may be increased or reduced by a decision of the general meeting of shareholders voting with the same quorum as for the amendment of the articles of incorporation.

Board of Directors and Statutory auditors

Art. 6. The company is administered by a board of not less than three members, shareholders or not, who are elected for a term which may not exceed six years by the general meeting of shareholders and who can be dismissed at any time by the general meeting.

If the post of a director elected by the general meeting becomes vacant, the remaining directors thus elected, may provisionally fill the vacancy. In this case, the next general meeting will proceed to the final election.

Art. 7. The board of directors chooses among its members a chairman. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by one of the directors present at the meeting designated to that effect by the board.

The meetings of the board of directors are convened by the chairman or by any two directors.

The board can only validly debate and take decisions if the majority of its members is present or represented, proxies between directors being permitted with the restriction that a director can only represent one of his colleagues.

The directors may cast their vote on the points of the agenda by letter, telegram, telex or telefax, confirmed by letter.

Written resolutions approved and signed by all directors shall have the same effect as resolutions voted at the directors' meetings.

Art. 8. Decisions of the board are taken by an absolute majority of the members present or represented. In case of an equality of votes, the chairman has a casting vote.

Art. 9. The minutes of the meetings of the board of directors shall be signed by all the directors having assisted at the debates.

Copies or extracts shall be certified conform by one director or by a proxy.

Art. 10. The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the company's interest. All powers not expressly reserved to the general shareholders' meeting by the law, or by the present articles of incorporation of the company, fall within the competence of the board of directors.

Art. 11. The board of directors may delegate all or part of its powers concerning the daily management to members of the board or to third persons who need not be shareholders of the company. The delegation to a member of the board is subject to a previous authorization of the general meeting of shareholders.

Art. 12. Towards third parties, the company is in all circumstances committed either by the joint signatures of any three directors, or by the sole signature of the delegate of the board acting within the limits of his powers. In its current relations with the public administration, the company is validly represented by one director, whose signature legally commits the company.

Art. 13. The company is supervised by one or several statutory auditors, shareholders or not, who are appointed by the general meeting, which determines their number and their remuneration.

The term of the mandate of the statutory auditor(s) is fixed by the general meeting of shareholders for a period not exceeding six years.

General Meeting

Art. 14. The general meeting represents the whole body of shareholders. It has the most extensive powers to carry out or ratify such acts as may concern the corporation. The convening notices are made in the form and delays prescribed by law.

Art. 15. The annual general meeting will be held in the municipality of the registered office at the place specified in the convening notice on the second Monday in the month of May of each year at 3.30 p.m..

If such day is a holiday, the general meeting will be held on the next following business day.

Art. 16. The directors or the auditor(s) may convene an extraordinary general meeting. It must be convened at the written request of shareholders representing twenty percent of the company's share capital.

Art. 17. Each share entitles to the casting of one vote. The company will recognize only one holder for each share; in case a share is held by more than one person, the company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as sole owner in relation to the company.

Business Year - Distribution of Profits

Art. 18. The business year begins on January 1st and ends on December 31st of each year.

The board of directors draws up the annual accounts according to the legal requirements.

It submits these documents to the statutory auditor(s) at least one month before the statutory general meeting.

Art. 19. At least five percent of the net profit for the financial year have to be allocated to the legal reserve fund. Such contribution will cease to be compulsory when the reserve fund reaches ten percent of the subscribed capital.

The remaining balance of the net profit is at the disposal of the general meeting.

Advances on dividends may be paid by the board of directors in compliance with the legal requirements.

The general meeting can decide to assign profits and distributable reserves to the amortization of the capital, without reducing the corporate capital.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. The company may be dissolved by a decision of the general meeting voting with the same quorum as for the amendment of the articles of incorporation.

Should the company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, legal or physical persons, appointed by the general meeting which will specify their powers.

General Dispositions

Art. 21. The law of August 10, 1915 on Commercial Companies as subsequently amended shall apply in so far as these articles of incorporation do not provide for the contrary.

Transitory dispositions

The first financial year begins on the date of incorporation of the company and ends on December 31st, 2003.

The first annual general meeting shall be held in 2004.

The first directors and the first auditor(s) are elected by the extraordinary general shareholders' meeting that shall take place immediately after the incorporation of the company.

Subscription and Payment

The ten (10) shares have been subscribed to as follows:

1.- Mr Charles Brandel, prenamed, five shares	5
2.- Mrs Charlotta Brandel, prenamed, five shares	5
Total: ten shares	10

The subscribed shares have been entirely paid up in cash so that the company has now at its free disposal the amount of thirty two thousand euros (EUR 32,000.-) as was certified to the undersigned who expressly states this.

Verification

The notary executing this deed declares that the conditions prescribed in art. 26 of the law on commercial companies of August 10th, 1915 as subsequently amended have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

Expenses

The amount of the expenses for which the company is liable as a result of its formation is approximately fixed at one thousand four hundred fifty Euros.

Extraordinary General Meeting

The above-named parties, acting in the hereabove stated capacities, representing the whole of the subscribed capital, considering themselves to be duly convened, then held an extraordinary general meeting and unanimously passed the following resolutions:

First resolution

The number of directors is fixed at three (3).

The following have been elected as directors, for a period of six (6) years, their mandate expiring at the general meeting which will be called to deliberate on the accounts as of December 31, 2007.

- 1) Mr Karl Henrik Brandel, managing director, residing in Viktor Rydbergsgatan, 27, 41257 Göteborg, Sweden.
- 2) Mr Hans Roland Wallin, lawyer, residing in Karlaplan, 12, 11520 Stockholm, Sweden.
- 3) Mr Alexis Kamarowsky, Company Director, with professional address at L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

Second resolution

The following has been appointed as statutory auditor, for a period of six (6) years, his mandate expiring at the general meeting which will be called to deliberate on the accounts as of December 31, 2007.

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A., in abbreviation INTERCONSULT, a «société anonyme» governed by Luxembourg law, established and having its registered office in L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

Third resolution

The company's registered office is located at L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

Fourth resolution

The board of directors is authorized to delegate the daily management of the company to one or more directors, who is or are validly authorized to engage the company by his or their individual signature.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a German translation; on the request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the German text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, known to the notary, by their surnamed, Christian named, civil status and residences, the said persons appearing signed together with Us, the notary, the present original deed.

Folgt die Deutsche Übersetzung vorstehenden textes:

Im Jahre zweitausendunddrei, den zehnten Februar.

Vor dem unterzeichneten Notar Jean-Joseph Wagner, im Amtssitze zu Sassenheim (Grossherzogtum Luxemburg).

Sind erschienen:

1.- Herr Charles Brandel, Hotel Manager, wohnhaft in Ovre Fägelbergsvägen, 5, 41120 Göteborg, Schweden, hier vertreten durch Frau Beatriz Gonzales Raposo, Privatbeamtin, mit beruflicher Anschrift in L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix, auf Grund einer ihr erteilten Vollmacht unter Privatschrift, gegeben in Göteborg, am 7. Februar 2003.

2.- Dame Charlotta Brandel, Studentin, wohnhaft in Viktor Rydbergsgatan, 27, 41257 Göteborg, Schweden, hier vertreten durch Frau Beatriz Gonzales Raposo, vorgeannt, auf Grund einer ihr erteilten Vollmacht unter Privatschrift, gegeben in Göteborg, am 7. Februar 2003.

Vorgenannte Vollmachten, nachdem sie von dem Kompartmenten und dem amtierenden Notar ne varietur unterzeichnet wurde, bleibt gegenwärtiger Urkunde beigegeben um mit derselben zur Einregistrierung zu gelangen.

Vorgenannte Kompartmenten, handelnd wie vorerwähnt, ersuchten den unterzeichneten Notar, die Satzung einer, von den vorbezeichneten Parteien, zu gründenden Aktiengesellschaft wie folgt zu beurkunden.

Benennung - Sitz - Dauer - Gesellschaftszweck - Kapital

Art. 1. Zwischen den Vertragsparteien und allen Personen, welche später Aktionäre der Gesellschaft werden, wird eine Aktiengesellschaft (société anonyme) unter der Bezeichnung AGARDH INVEST S.A. gegründet.

Art. 2. Sitz der Gesellschaft ist Luxemburg.

Durch einfachen Beschluß des Verwaltungsrates können Niederlassungen, Filialen und Tochtergesellschaften, Agenturen und Büros sowohl im Grossherzogtum Luxemburg als auch im Ausland errichtet werden.

Unbeschadet der Regeln des allgemeinen Rechtes betreffend die Kündigung von Verträgen, falls der Gesellschaftssitz auf Grund eines Vertrages mit Drittpersonen festgesetzt wurde, kann, durch einfachen Beschluß des Verwaltungsrates, der Sitz der Gesellschaft an jede andere Adresse innerhalb der Gemeinde des Gesellschaftssitzes verlegt werden. Der Gesellschaftssitz kann durch Beschluß der Generalversammlung an jeden beliebigen Ort im Grossherzogtum verlegt werden.

Sollte die normale Geschäftstätigkeit am Gesellschaftssitz oder der reibungslose Verkehr mit dem Sitz oder von diesem Sitz mit dem Ausland durch außergewöhnliche Ereignisse politischer, wirtschaftlicher oder sozialer Art gefährdet werden, so kann der Gesellschaftssitz vorübergehend und bis zur völligen Wiederherstellung normaler Verhältnisse ins Ausland verlegt werden. Diese einstweilige Maßnahme betrifft jedoch in keiner Weise die Nationalität der Gesellschaft, die unabhängig von dieser einstweiligen Verlegung des Gesellschaftssitzes, luxemburgisch bleibt.

Die Bekanntmachung an Dritte von einer derartigen Verlegung hat durch die Organe zu erfolgen, die mit der täglichen Geschäftsführung beauftragt sind.

Art. 3. Die Dauer der Gesellschaft ist unbeschränkt.

Art. 4. Der Zweck der Gesellschaft sind alle Operationen, welche direkt oder indirekt zum Erwerb führen von Beteiligungen unter irgendwelcher Form an irgendwelches Unternehmen, sowie die Verwaltung, Kontrolle und Verwertung dieser Beteiligungen.

Sie kann ihre Aktiva verwenden für die Schaffung, Verwaltung, Entwicklung, Verwertung und Liquidation eines Portfolios, das sich aus allen Arten von Wertpapieren und Patenten zusammensetzt, sowie zum Erwerb von Wertpapieren und Patenten durch Einlagen, Zeichnung, Festübernahme, Kaufoption oder auf jede andere Art und Weise. Die Gesellschaft kann diese Wertpapiere durch Verkauf, Übertragung, Austausch oder sonst wie realisieren, diese Wertpapiere und Patente auswerten, den Unternehmen, an denen sie beteiligt ist, jede Art von Unterstützung, Darlehen, Vorschüssen oder Garantien gewähren.

Die Gesellschaft wird alle Maßnahmen zur Wahrung ihrer Rechte ergreifen und jede Art von Geschäften abschließen, die mit ihrem Gesellschaftszweck verbunden sind oder diesen fördern.

Art. 5. Das gezeichnete Aktienkapital der Gesellschaft beträgt zweiunddreissigtausend euro (EUR 32.000,-) und ist eingeteilt in zehn (10) Aktien mit einem Nennwert von je dreitausendzweihundert euro (EUR 3.200,-).

Die Aktien lauten auf den Namen oder den Inhaber, nach Wahl der Aktionäre, mit Ausnahme der Aktien, für welche das Gesetz die Form von Namensaktien vorschreibt.

Die Gesellschaft kann im Rahmen des Gesetzes und gemäß den darin festgelegten Bedingung ihre eigenen Aktien erwerben.

Das gezeichnete Aktienkapital der Gesellschaft kann erhöht oder reduziert werden, durch Beschluß der Generalversammlung der Aktionäre, welcher wie bei Satzungsänderung zu fassen ist.

Verwaltung - Überwachung

Art. 6. Die Gesellschaft wird durch einen Verwaltungsrat verwaltet, der aus mindestens drei Mitgliedern besteht, die keine Aktionäre sein müssen, welche von der Generalversammlung für eine Dauer ernannt werden, die sechs Jahre nicht überschreiten darf. Sie können von der Generalversammlung jederzeit abberufen werden.

Wird die Stelle eines von der Generalversammlung bestellten Verwaltungsratsmitgliedes frei, können die so ernannten verbleibenden Verwaltungsratsmitglieder, das frei gewordene Amt vorläufig besetzen. In diesem Fall erfolgt die endgültige Wahl durch die nächste Generalversammlung.

Art. 7. Der Verwaltungsrat wählt unter seinen Mitgliedern einen Vorsitzenden. Im Falle der Verhinderung des Vorsitzenden übernimmt das vom Verwaltungsrat bestimmte Mitglied dessen Aufgabe.

Der Verwaltungsrat wird vom Vorsitzenden oder auf Antrag von zwei Verwaltungsratsmitgliedern einberufen.

Der Verwaltungsrat ist nur beschlußfähig, wenn die Mehrheit seiner Mitglieder anwesend oder vertreten ist, wobei ein Verwaltungsratsmitglied jeweils nur einen Kollegen vertreten kann.

Die Verwaltungsratsmitglieder können ihre Stimme auch schriftlich, fernschriftlich, telegraphisch oder per Telefax abgeben. Fernschreiben, Telegramme und Telefaxe müssen schriftlich bestätigt werden.

Ein schriftlich gefaßter Beschluß, der von allen Verwaltungsratsmitgliedern genehmigt und unterschrieben ist, ist genauso rechtswirksam wie ein anläßlich einer Verwaltungsratsitzung gefaßter Beschluß.

Art. 8. Die Beschlüsse des Verwaltungsrates werden mit absoluter Stimmenmehrheit getroffen. Bei Stimmengleichheit ist die Stimme des Vorsitzenden ausschlaggebend.

Art. 9. Die Protokolle der Sitzungen des Verwaltungsrates werden von den in den Sitzungen anwesenden Mitgliedern unterschrieben.

Die Beglaubigung von Abzügen oder Auszügen erfolgt durch ein Verwaltungsratsmitglied oder durch einen Bevollmächtigten.

Art. 10. Der Verwaltungsrat hat die weitestgehenden Befugnisse, um die Gesellschaftsangelegenheiten zu führen und die Gesellschaft im Rahmen des Gesellschaftszweckes zu verwalten.

Er ist für alles zuständig, was nicht ausdrücklich durch das Gesetz und durch die vorliegenden Satzungen der Generalversammlung vorbehalten ist.

Art. 11. Der Verwaltungsrat kann seinen Mitgliedern oder Dritten, welche nicht Aktionäre zu sein brauchen, seine Befugnisse zur täglichen Geschäftsführung übertragen. Die Übertragung an ein Mitglied des Verwaltungsrates bedarf der vorherigen Ermächtigung durch die Generalversammlung.

Art. 12. Die Gesellschaft wird nach außen verpflichtet durch die gemeinsame Unterschrift von drei Verwaltungsratsmitgliedern oder durch die Einzelunterschrift eines im Rahmen der ihm erteilten Vollmachten handelnden Delegierten des Verwaltungsrates. Im laufenden Verkehr mit den Behörden wird die Gesellschaft durch die Unterschrift eines Mitgliedes des Verwaltungsrates rechtsgültig vertreten.

Art. 13. Die Tätigkeit der Gesellschaft wird durch einen oder mehrere von der Generalversammlung ernannte Kommissare überwacht, welche nicht Aktionäre sein müssen, die ihre Zahl festlegt und ihre Vergütung festlegt.

Die Dauer der Amtszeit der Kommissare wird von der Generalversammlung festgelegt. Sie kann jedoch sechs Jahre nicht überschreiten.

Generalversammlung

Art. 14. Die Generalversammlung vertritt alle Aktionäre. Sie hat die weitestgehenden Vollmachten, um über die Angelegenheiten der Gesellschaft zu befinden. Ihre Beschlüsse sind bindend für die Aktionäre welche nicht vertreten sind, dagegen stimmen oder sich enthalten. Die Einberufung der Generalversammlung erfolgt gemäß den Bestimmungen des Gesetzes.

Art. 15. Die jährliche Generalversammlung tritt in der Gemeinde des Gesellschaftssitzes an dem im Einberufungsschreiben genannten Ort zusammen und zwar am zweiten Montag des Monats Mai eines jeden Jahres, um 15.30 Uhr. Falls der vorgenannte Tag ein Feiertag ist, findet die Versammlung am ersten nachfolgenden Werktag statt.

Art. 16. Der Verwaltungsrat oder der oder die Kommissare können eine außerordentliche Generalversammlung einberufen. Sie muß einberufen werden, falls Aktionäre, die mindestens 20 % des Gesellschaftskapitals vertreten, einen derartigen Antrag stellen.

Art. 17. Jede Aktie gibt ein Stimmrecht von einer Stimme. Die Gesellschaft wird nur einen Träger pro Aktie anerkennen; für den Fall, wo eine Aktie mehreren Personen gehört, hat die Gesellschaft des Recht, die Ausübung alle Verfügungsrechte, welche dieser Aktie anhaften, zu suspendieren, und zwar solange bis der Gesellschaft gegenüber ein einziger Eigentümer ernannt wird.

Geschäftsjahr - Gewinnverteilung

Art. 18. Das Geschäftsjahr beginnt am ersten Januar und endet am einunddreißigsten Dezember eines jeden Jahres. Der Verwaltungsrat erstellt den Jahresabschluß, wie gesetzlich vorgeschrieben:

Er legt diesen, mit einem Bericht über die Geschäfte der Gesellschaft, spätestens einen Monat vor der Jahresgeneralversammlung, den Kommissaren zur Einsicht, vor.

Art. 19. Vom Nettogewinn des Geschäftsjahres sind mindestens 5% für die Bildung einer gesetzlichen Rücklage zu verwenden; diese Verpflichtung wird aufgehoben, wenn die gesetzliche Rücklage 10% des Gesellschaftskapitals erreicht hat.

Der Saldo steht zur freien Verfügung der Generalversammlung.

Unter Beachtung der diesbezüglichen gesetzlichen Vorschriften kann der Verwaltungsrat Vorschußdividenden zahlen. Die Generalversammlung kann beschließen, Gewinne und ausschüttungsfähige Rücklagen zur Kapitaltilgung zu benutzen, ohne Durchführung einer Kapitalherabsetzung.

Art. 20. Die Gesellschaft kann durch Beschluß der Generalversammlung aufgelöst werden, welcher unter den gleichen Bedingungen gefaßt werden muß wie bei Satzungsänderungen.

Im Falle der Auflösung der Gesellschaft, wird die Liquidation durch einen oder mehrere Liquidationsverwalter durchgeführt, die natürliche oder juristische Personen sind und die durch die Generalversammlung unter Festlegung ihrer Aufgaben und Vergütungen ernannt werden.

Allgemeine Bestimmungen

Art. 21. Für alle Punkte, die nicht in dieser Satzung festgelegt sind, verweisen die Gründer auf die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915, sowie auf die späteren Änderungen.

Übergangsbestimmungen

Das erste Geschäftsjahr beginnt am heutigen Tage und endet am 31. Dezember 2003.

Die erste Generalversammlung findet im Jahr 2004 statt.

Die ersten Verwaltungsratsmitglieder und der (die) erste (n) Kommissar (e) werden von der außerordentlichen Gesellschafterversammlung ernannt, die sofort nach der Gründung abgehalten wird.

Kapitalzeichnung - Einzahlung

Die zehn (10) Aktien wurden wie folgt gezeichnet:

1.- Herr Charles Brandel, vorgeannt, fünf Aktien	5
2.- Dame Charlotta Brandel, vorgeannt, fünf Aktien	5
Total: zehn Aktien	10

Das gezeichnete Kapital wurde in voller Höhe in bar eingezahlt.

Demzufolge steht der Gesellschaft der Betrag von zweiunddreissigtausend euro (EUR 32.000,-) zur Verfügung, was dem unterzeichneten Notar nachgewiesen und von ihm ausdrücklich bestätigt wird.

Bescheinigung

Der unterzeichnete Notar bescheinigt, daß die Bedingungen von Artikel 26 des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften erfüllt sind.

Schätzung der Gründungskosten

Die Gründer schätzen die Kosten, Gebühren und jedwelche Auslagen, welche der Gesellschaft aus Anlaß gegenwärtiger Gründung entstehen, auf eintausendvierhundertfünfzig Euro.

Ausserordentliche Generalversammlung

Sodann haben die eingangs erwähnten Parteien, die das gesamte Aktienkapital vertreten, sich zu einer außerordentlichen Generalversammlung der Aktionäre, zu der sie sich als ordentlich einberufen betrachten, zusammen gefunden und einstimmig folgende Beschlüsse gefaßt:

Erster beschluss

Die Zahl der Verwaltungsmitglieder wird auf drei (3) festgelegt.

Zu Verwaltungsratsmitgliedern für eine Dauer von sechs (6) Jahren, bis zur Generalversammlung, die über das Geschäftsjahr 2007 befindet, werden ernannt:

- 1.- Herr Karl Henrik Brandel, managing director, wohnhaft in Viktor Rydbergsgatan, 27, 41 257 Göteborg, Schweden.
- 2.- Herr Hans Roland Wallin, lawyer, wohnhaft in Karlaplan, 12, 11520 Stockholm, Schweden.
- 3.- Herr Alexis Kamarowsky, Gesellschaftsdirektor, mit beruflicher Anschrift in L-1371 Luxemburg, 7, Val Sainte Croix.

Zweiter beschluss

Die Zahl der Kommissare wird auf einen (1) festgelegt.

Zum Kommissar für eine Dauer von sechs (6) Jahren, bis zur Generalversammlung, die über das Geschäftsjahr 2007 befindet, wird ernannt:

Die Gesellschaft LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A., in Abkürzung INTERCONSULT, mit Sitz in L-1371 Luxemburg, 7, Val Sainte Croix.

Dritter beschluss

Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in L-1371 Luxemburg, 7, Val Sainte Croix.

Vierter beschluss

Der Verwaltungsrat ist ermächtigt die tägliche Geschäftsführung der Gesellschaft an einen oder mehrere Verwaltungsratsmitglieder zu übertragen, welcher oder welche die Gesellschaft durch seine oder ihre alleinige Unterschrift rechtlich vertreten kann oder können.

Der unterzeichnete Notar, der englischen Sprache kundig, stellt hiermit fest, das auf Ersuchen der Erschienenen, gegenwärtige Urkunde in englischer Sprache verfaßt ist, gefolgt von einer Übersetzung in deutscher Sprache. Im Falle von Abweichungen zwischen dem englischen Text und dem deutschen Text, ist die englische Version maßgebend.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, Datum wie Eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Komparenten, dem instrumentierenden Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: B. Gonzales Raposo, J.-J. Wagner.

Enregistré à Luxembourg, le 12 février 2003, vol. 875, fol. 19, case 4. – Reçu 320 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Für Gleichlautende Ausfertigung, zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, erteilt.

Beles, den 17 Februar 2003.

J.-J. Wagner.

(004131.3/239/346) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2003.

**STORA ENSO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. STORA TREASURY, S.à r.l.).**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 67.934.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 27 février 2003, réf. LSO-AB04619, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, février 2003.

Pour la société

M. Kohl

Gérant

(004556.3/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2003.

SAMACO FINANCIAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 45.234.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille deux, le trente et un décembre.

Par devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

Monsieur Patrick Van Hees, juriste, demeurant à Messancy, Belgique;

«le mandataire»

agissant en sa qualité de mandataire spécial de SO. FIN ITALIANA, S.p.a., ayant son siège social à 2 Via Bettino Prato, I-50047, Florence, Italie;

«le mandant»

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle, après avoir été signée ne varietur par le mandataire comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant, agissant ès-dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Que la société anonyme SAMACO FINANCIAL S.A., ayant son siège social à L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 45.234, a été constituée suivant acte reçu par Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, le 22 septembre 1993.

II.- Que le capital social de la société anonyme SAMACO FINANCIAL S.A., prédésignée, s'élève actuellement à deux cent quarante-sept mille huit cent quatre-vingt-treize euros et cinquante-deux cents (EUR 247.893,52), représenté par dix mille (10.000) actions, sans désignation de valeur nominale, intégralement libérées.

III.- Que son mandant déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la susdite société SAMACO FINANCIAL S.A.

IV.- Que son mandant est devenu propriétaire de toutes les actions de la susdite société et qu'en tant qu'actionnaire unique il déclare expressément procéder à la dissolution de la susdite société.

V.- Que son mandant déclare que les dettes connues ont été payées et en outre qu'il prend à sa charge tous les actifs, passifs et engagements financiers, connus ou inconnus, de la société dissoute et que la liquidation de la société est achevée sans préjudice du fait qu'il répond personnellement de tous les engagements sociaux.

VI.- Qu'il a été procédé à l'annulation du registre des actionnaires et des actions de la société dissoute.

VII.- Que décharge pleine et entière est accordée à tous les administrateurs de la société dissoute pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

VIII.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans au siège social de la société dissoute.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le mandataire prémentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: P. Van Hees, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 10 janvier 2003, vol. 15CS, fol. 83, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 janvier 2003.

J. Elvinger.

(000331.2/211/43) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2003.

DUET LEX GIE, Groupement d'Intérêt Economique.

Siège social: Luxembourg.

—
STATUTS

Les soussignés,

1. Maître Jean-Jacques Lorang, avocat, rue Albert 1, Luxembourg

2. Maître Brigitte Pochon, avocat, avenue de la Faiencerie 107, Luxembourg

3. Maître Alain Lorang, avocat, avenue des Dahlias, 2, Luxembourg

4. Maître Marie-Béatrice Wingerter de Santeul, avocat, avenue des Dahlias, 2, Luxembourg

5. Maître Anne Grossmann, avocat, avenue des Dahlias, 2, Luxembourg

Les comparants ont décidé de se réunir en assemblée générale constitutive afin de dresser l'acte statutaire d'un groupement d'intérêt économique, qu'ils déclarent constituer par les présentes.

Art. 1^{er}. Il est formé, par les présentes, un groupement d'intérêt économique qui sera régi par les lois y relatives et notamment la loi du 25 mars 1991 et par les présents statuts.

Art. 2. Le but exclusif du groupement est de faciliter ou de développer l'activité économique de ses membres, d'améliorer ou d'accroître les résultats de cette activité.

Par activités, il y a lieu d'entendre toutes activités permises que peuvent exercer les avocats au sens des textes légaux luxembourgeois en vigueur ainsi que de la réglementation européenne régissant l'activité d'avocats.

L'activité du groupement doit se rattacher à celle de ses membres et ne peut avoir qu'un caractère auxiliaire par rapport à celle-ci.

Art. 3. Le groupement prend la dénomination de DUET LEX GIE.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg.

Art. 5. La durée du groupement est indéterminée.
Elle commence à compter du jour de sa constitution.

Art. 6. Apports. Chacun des membres constituants du groupement met à disposition de celui-ci les locaux professionnels qu'ils occupent actuellement ainsi que les disponibilités en matériels et personnels pour permettre une activité régulière de celui-ci.

Le groupement est constitué sans capital.

Les membres, par une décision prise à l'unanimité peuvent décider à tout moment la constitution d'un capital dont ils fixeront le montant et la répartition entre les membres.

Art. 7. Financement. Les membres fixent le montant du budget affecté aux opérations rentrant dans l'objet du groupement.

Le financement des opérations du groupement est assuré à parts égales par les membres selon les modalités prévues à l'article 8 (procédure budgétaire).

Art. 8. Procédure budgétaire. La procédure budgétaire définie par le règlement intérieur, précise les modalités d'élaboration et d'adoption du budget, ses règles de fonctionnement et de répartition entre les membres.

Un fonds de caisse d'un montant de EUR 2.500,- sera mis chaque année à la disposition de la gérance.

Le fonds de caisse pourra être augmenté après décision spéciale prise à la majorité par les membres du groupement.

Art. 9. Nouveaux membres. La décision d'admettre des nouveaux membres est prise à l'unanimité des membres du groupement.

Tout nouveau membre répond des dettes du groupement y compris celles découlant de l'activité du groupement antérieurement à son entrée.

Il peut toutefois être exonéré, par une clause de l'acte d'admission du nouveau membre, du paiement des dettes nées antérieurement à son entrée.

La clause d'exonération est soumise à la condition suspensive de sa publication.

Art. 10. Démission. Tout membre du groupement peut démissionner pour juste motif.

Art. 11. Exclusion. Tout membre du groupement peut être exclu de celui-ci à raison de la non-exécution de ses obligations financières à l'égard du groupement ou lorsqu'il contrevient gravement à ses obligations personnelles ou lorsqu'il cause ou menace de causer des troubles graves dans le fonctionnement du groupement.

Art. 12. Perte de la qualité de membre. Tout membre du groupement cesse de plein droit et sans sommation d'en faire partie en cas de décès, insolvabilité, cessation de paiement ou perte de sa qualité professionnelle d'avocat inscrit à un Barreau communautaire.

Art. 13. Responsabilité. Les membres du groupement répondent indéfiniment et personnellement des dettes de toute nature de celui-ci.

Art. 14. Pertes / dépenses. Les dépenses du groupement sont réparties en autant de parts contributives que le groupement compte de membres.

Art. 15. Gérance. Le groupement est géré par une ou plusieurs personnes, membres du groupement, nommées par l'assemblée générale pour une durée d'un an.

Le collège de gestion ou le gérant s'il n'y en a qu'un, a la direction des affaires sociales.

Art. 16. Vacance. En cas de vacance de la place d'un gérant, l'assemblée pourvoit à son remplacement pour la durée qu'elle fixe mais qui ne peut dépasser une année.

Art. 17. Pouvoirs. Le collège de gestion ou le gérant s'il n'y en a qu'un, peut accomplir tous les actes d'administration et de disposition nécessaires ou utiles à l'accomplissement de l'objet social du groupement.

Le gérant ou le collège de gestion ne peut engager sous sa seule signature des dépenses supérieures à EUR 2500,- par exercice annuel.

Pour des dépenses supérieures à ce montant, le gérant ou le collège de gestion devra recevoir l'accord écrit et préalable de chacun des membres.

A défaut d'un tel accord, le gérant assumera personnellement les conséquences financières du dépassement.

Le gérant a dans ses compétences tous les actes qui ne sont pas réservés par la loi ou les statuts à l'assemblée générale.

Le collège de gestion ou le gérant s'il n'y en a qu'un, est investi de la gestion journalière et de la représentation du groupement en ce qui concerne cette gestion,

Le collège de gestion ou le gérant s'il n'y en a qu'un, peut déléguer des pouvoirs déterminés à tout préposé du groupement ou à tout tiers.

Le collège de gestion ou le gérant s'il n'y en a qu'un, n'a pas à justifier de son pouvoir vis-à-vis des tiers en justice que ce soit en demandant ou en défendant.

Art. 18. Responsabilité. Les membres du collège de gestion ou le gérant, ne contractent aucune responsabilité personnelle relativement aux engagements du groupement sous réserve des dépassements des engagements financiers visés à l'article 17.

Art. 19. Emoluments. Sans préjudice d'un défraiement de frais, le mandat de gérant n'est pas rémunéré et est par conséquent exercé gratuitement.

Art. 20. Assemblée Générale / Réunions. Il est tenu chaque année le dernier jeudi du mois de janvier à 16.30 heures, une assemblée générale des membres.

Les membres se réunissent extraordinairement chaque fois que l'intérêt du groupement l'exige sur convocation du collège de gestion ou du gérant ou sur la demande de membres représentant les deux cinquièmes du capital.

Les assemblées se tiennent au siège social ou en tout autre endroit de Luxembourg indiqué dans les convocations.

Il peut être dérogé à ces dispositions de l'accord unanime des membres.

Art. 21. Représentation. Tout membre peut se faire représenter aux assemblées par un mandataire, membre ou non.

Art. 22. Nombre de voix. Chaque membre dispose d'une voix.

Art. 23. Procès-verbaux. Les procès-verbaux des assemblées générales sont signés par les membres du bureau et les membres qui le demandent.

Les copies ou extraits à produire en justice ou ailleurs sont signés par les membres du collège de gestion ou le gérant.

Art. 24. Points divers

Modification des statuts

Les modifications des statuts concernant:

L'objet du groupement,

Le capital,

Le nombre de voix attribué à chacun des membres,

Les conditions de la prise de décision,

La part contributive de chacun des membres ou certains d'entre eux au financement du groupement,

Toute autre obligation d'un membre,

seront prises à l'unanimité des membres du groupement.

D'autres modifications peuvent être adoptées, au cours d'une assemblée générale des membres, dûment convoquée, à la majorité des deux tiers des membres du groupement.

Loi applicable

La loi applicable est la loi interne du siège du groupement.

Immatriculation

Tous pouvoirs sont conférés à un porteur d'un original ou d'une copie certifiée conforme du présent contrat constitutif, membre du groupement pour accomplir les formalités légales de publication et d'immatriculation aux greffes du Tribunal de Commerce au nom du présent groupement.

Lecture faite, les fondateurs ont signé le présent acte de constitution comprenant le procès-verbal de l'assemblée générale tenue ce jour.

Fait à Luxembourg, le 21 janvier 2003, en 6 exemplaires, c'est-à-dire autant d'exemplaires que de parties en ce compris ampliation destinée aux formalités légales de publication et d'immatriculation aux greffes du Tribunal de Commerce à Luxembourg.

Assemblée Générale

Immédiatement après la constitution du groupement, les membres fondateurs de DUET LEX GIE se sont réunis en assemblée générale et ont désigné en qualité de gérants Maître Alain Lorang et Maître Brigitte Pochon pour une durée d'une année.

Chacun des gérants aura pouvoir pour engager le groupement vis-à-vis des tiers.

L'ordre du jour de l'assemblée générale étant épuisé, celle-ci est levée.

Signatures.

Enregistré à Luxembourg, le 25 février 2003, réf. LSO-AB03845. – Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(004048.3/835/126) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2003.

OVINA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 78.194.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 27 février 2003, réf. LSO-AB04621, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, février 2003.

Pour la société

M. Kohl

Administrateur

(004560.3/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2003.

SCHRÄINEREI OLIVIER CONRARDY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3895 Foetz, 13, rue de l'Industrie.
R. C. Luxembourg B 73.357.

L'an deux mille trois, le vingt-neuf janvier.

Par-devant Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

Ont comparu:

Monsieur Olivier Conrardy, maître-menuisier, et son épouse Madame Blanche Weiler, agent administratif, demeurant ensemble à L-4391 Pontpierre, 54, rue de Luxembourg, agissant chacun en leur nom personnel.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire de documenter ce qui suit:

- Que la société à responsabilité limitée familiale SCHRÄINEREI OLIVIER CONRARDY, S.à r.l., avec siège social à L-3895 Foetz, rue de l'Industrie, a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 23 décembre 1999, publié au Mémorial C numéro 160 du 21 février 2000, inscrite au Registre de Commerce près le Tribunal d'Arrondissement à Luxembourg sous le numéro B 73.357.

- Que le capital social de ladite société est fixé à quinze mille euros (EUR 15.000,-), représenté par cent cinquante (150) parts sociales de cent euros (EUR 100,-) chacune.

- Que les comparants sont détenteurs de l'intégralité des parts sociales et décident:

1) la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation à compter de ce jour.

2) la nomination de Monsieur Olivier Conrardy, préqualifié, en sa qualité de liquidateur de ladite société.

Pouvoir est conféré au liquidateur de représenter la société lors des opérations de liquidation, de réaliser l'actif, d'apurer le passif et de distribuer les avoirs nets de la société aux actionnaires proportionnellement au nombre de leurs actions.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 bis de la loi coordonnée sur les Sociétés Commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'Assemblée Générale dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires, donner mainlevée, avec ou sans paiement, de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont tous signé avec nous notaire la présente minute.

Signé: O. Conrardy, B. Weiler, B. Moutrier.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 29 janvier 2003, vol. 884, fol. 98, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 7 février 2003.

B. Moutrier.

(000690.2/272/44) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2003.

FINPHARMA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 84.079.

L'an deux mille deux, le dix-neuf décembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

A comparu:

Monsieur Fons Mangen, Réviseur d'entreprises, demeurant à Ettelbruck, agissant en sa qualité de mandataire spécial du conseil d'administration de la société anonyme FINPHARMA S.A., ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés à Luxembourg Section B numéro 84.079, constituée suivant acte reçu le 28 septembre 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 286 du 20 février 2002,

en vertu d'un pouvoir conféré par décision du conseil d'administration, prise en sa réunion du 2 décembre 2002; un extrait du procès-verbal de la dite réunion, après avoir été signé ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte avec lequel il sera formalisé.

Lequel mandataire, agissant ès-dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

1.- Que le capital social de la société anonyme FINPHARMA S.A., prédésignée, s'élève actuellement à EUR 150.000,- (cent cinquante mille Euros), représenté par 1.500 (mille cinq cents) actions de EUR 100,- (cent euros) chacune, entièrement libérées.

II.- Qu'aux termes de l'article cinq des statuts, le capital autorisé de la société a été fixé à EUR 2.500.000,- (deux millions cinq cent mille euros) et le conseil d'administration a été autorisé à décider, ce depuis le 28 septembre 2001 et jusqu'à la date du 28 septembre 2006, de procéder à la réalisation de cette augmentation de capital, l'article cinq des statuts se trouvant alors modifié de manière à correspondre à l'augmentation de capital intervenue.

III.- Que le conseil d'administration, en sa réunion du 2 décembre 2002 et en conformité des pouvoirs à lui conférés aux termes de l'article cinq des statuts, a réalisé une augmentation du capital social dans les limites du capital autorisé à concurrence de EUR 1.850.000,- (un million huit cent cinquante mille Euros), en vue de porter le capital social souscrit de son montant actuel de EUR 150.000, (cent cinquante mille Euros) à EUR 2.000.000,- (deux millions d'Euros), par la création et l'émission de 18.500 (dix-huit mille cinq cents) actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros) chacune, à souscrire et à libérer intégralement en numéraire et jouissant des mêmes droits et avantages que les actions anciennes.

IV.- Que le conseil d'administration, après avoir supprimé l'exercice du droit préférentiel de souscription des actionnaires existants, a accepté la souscription de la totalité des actions nouvelles par la société anonyme WESTLAND HOLLING S.A., ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

V.- Que les 18.500 (dix-huit mille cinq cents) actions nouvelles ont été souscrites par le souscripteur prédésigné et libérées intégralement en numéraire par versement à un compte bancaire au nom de la société FINPHARMA S.A., prédésignée, de sorte que la somme de EUR 1.850.000,- (un million huit cent cinquante mille Euros) a été mise à la libre disposition de cette dernière, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant par la présentation des pièces justificatives des souscription et libération.

VI.- Que suite à la réalisation de cette augmentation dans les limites du capital autorisé, le premier alinéa de l'article cinq des statuts est modifié en conséquence et a désormais la teneur suivante:

«**Art. 5. Premier alinéa.** Le capital souscrit est fixé à EUR 2.000.000,- (deux millions d'Euros), représenté par 20.000 (vingt mille) actions d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent Euros) chacune, entièrement libérées.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de vingt et un mille cinq cents Euros.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, la mandataire prémentionnée a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: F. Mangen, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 24 décembre 2002, vol. 15CS, fol. 64, case 9. – Reçu 18.500 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 janvier 2003.

J. Elvinger.

(000643.2/211/55) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2003.

WOODSTOCK BY CONRARDY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4973 Dippach, 161, rue de Longwy.

R. C. Luxembourg B 84.994.

L'an deux mille trois, le vingt-neuf janvier.

Par-devant Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

Ont comparu:

Monsieur Olivier Conrardy, maître-menuisier, et son épouse Madame Blanche Weiler, agent administratif, demeurant ensemble à L-4391 Pontpierre, 54, rue de Luxembourg,

agissant chacun en leur nom personnel.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire de documenter ce qui suit:

- Que la société à responsabilité limitée familiale WOODSTOCK BY CONRARDY, S.à r.l., avec siège social à L-4973 Dippach, 161, route de Luxembourg, a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 18 décembre 2001, publié au Mémorial C numéro 531 du 5 avril 2002, inscrite au Registre de Commerce près le Tribunal d'Arrondissement à Luxembourg sous le numéro B 84.994.

- Que le capital social de ladite société est fixé à quinze mille euros (EUR 15.000,-), représenté par cent cinquante (150) parts sociales de cent euros (EUR 100,-) chacune.

- Que les comparants sont détenteurs de l'intégralité des parts sociales et décident:

1) la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation à compter de ce jour.

2) la nomination de Madame Blanche Weiler, épouse de Monsieur Olivier Conrardy, préqualifiée, en sa qualité de liquidateur de ladite société.

Pouvoir est conféré au liquidateur de représenter la société lors des opérations de liquidation, de réaliser l'actif, d'apurer le passif et de distribuer les avoirs nets de la société aux actionnaires proportionnellement au nombre de leurs actions.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 bis de la loi coordonnée sur les Sociétés Commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'Assemblée Générale dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilégiés, hypothèques, actions résolutoires, donner mainlevée, avec ou sans paiement, de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont tous signé avec nous notaire la présente minute.

Signé: O. Conrardy, B. Weiler, B. Moutrier.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 29 janvier 2003, vol. 884, fol. 98, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 7 février 2003.

B. Moutrier.

(000692.2/272/45) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2003.

CINE INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1370 Luxembourg, 16, Val Sainte Croix.

R. C. Luxembourg B 75.068.

L'an deux mille deux, le vingt-trois décembre.

Par-devant Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, 28, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme CINE INVEST S.A., avec siège social à L-1370 Luxembourg, 16, Val Sainte Croix, constituée suivant acte reçu par le notaire Gérard Lecuit, de résidence à Hesperange, en date du 10 mars 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 515 du 19 juillet 2000, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, sous la section B et le numéro 75.068.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Max Galowich, juriste, demeurant à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Georges Gredt, employé privé, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Jean-Paul Frank, expert-comptable, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

I.- Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour

Ordre du jour:

Libération de la partie du capital social non libérée lors de la constitution de la société.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ensuite, l'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité la résolution suivante:

Résolution

L'assemblée générale constate que, lors de la constitution de la société, le 10 mars 2000, le capital social de un million quatre cent mille euros (EUR 1.400.000,-) n'avait été libéré que partiellement, à concurrence de vingt-cinq pour cent (25%), de sorte que la somme de trois cent cinquante mille euros (EUR 350.000,-) se trouvait à la libre disposition de la société.

L'assemblée constate que les actionnaires ont libéré à l'instant même le solde au montant de un million cinquante mille euros (EUR 1.050.000,-) par abandon de créances des actionnaires sur la société, à concurrence d'un montant total de un million cinquante mille euros (EUR 1.050.000,-).

La réalité de cet apport a été prouvée au notaire instrumentaire par la production d'un rapport de vérification dressé par un réviseur indépendant, à savoir LUX-AUDIT RÉVISION, S.à r.l., ayant son siège social à Luxembourg, et dont les conclusions sont les suivantes:

«Sur base des vérifications effectuées telles que décrites ci-dessus, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur de la libération qui correspond au moins à la valeur du capital souscrit non encore libéré au 31 octobre 2002, soit EUR 1.050.000,-.»

Ce rapport, de vérification, paraphé ne varietur, restera annexé au présent acte, avec lequel il sera enregistré. Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les membres du bureau ont signé avec le notaire la présente minute.

Signé: M. Galowich, G. Gredt, J.-P. Frank, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg, le 30 décembre 2002, vol. 17CS, fol. 3, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 février 2003.

E. Schlessler.

(001264.3/227/58) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2003.

FREETIME PARTICIPATION S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 81.996.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 19 février 2003, réf. LSO-AB02820, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 février 2003.

Signature.

(003916.3/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2003.

FINANCIERE LAFAYETTE S.A., Société Anonyme,

(anc. FINANCIERE LAFAYETTE, S.à r.l.).

Siège social: Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R. C. Luxembourg B 90.887.

L'an deux mille trois, le quatre février.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, en remplacement de Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, qui restera le dépositaire de la présente minute.

Ont comparu:

1) COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A., société anonyme, avec siège social à Luxembourg, 40, boulevard Joseph II, ici représentée par son directeur Monsieur Jacques Reckinger, maître en droit, Luxembourg, 40, boulevard Joseph II, habilité à engager la Société par sa seule signature.

2) Monsieur Jacques Reckinger, prénommé, en nom personnel.

Lesquels comparants, agissant en leur qualité de seuls et uniques associés de la société à responsabilité FINANCIERE LAFAYETTE, avec siège social à Luxembourg, 40, boulevard Joseph II, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 90.887 constituée suivant acte reçu par Maître Frank Baden, en date du 7 janvier 2003, non encore publié au Mémorial,

déclarent se réunir en assemblée générale extraordinaire et prennent à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de vingt-quatre mille euros (EUR 24.000,-) pour le porter de son montant actuel de vingt-quatre mille euros (EUR 24.000,-) à quarante-huit mille euros (EUR 48.000,-) par la création de cent (100) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de deux cent quarante euros (EUR 240,-) chacune.

Souscription et libération

Les cent (100) parts sociales nouvelles sont souscrites à l'instant même par les deux associés dans la proportion de leur participation dans la Société à savoir:

1.- COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A., prénommée: quatre-vingt-dix-neuf parts sociales	99
2.- Monsieur Jacques Reckinger, prénommé: une part sociale	1

Les parts nouvelles ainsi souscrites sont entièrement libérées en espèces, de sorte que la somme de vingt-quatre mille euros (EUR 24.000,-) se trouve à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné qui le constate expressément.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de transformer la société en société anonyme conformément à la faculté prévue à l'article 3 de la loi du modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Il résulte d'un rapport de réviseur d'entreprises établi par Monsieur Aloyse Scherer, réviseur d'entreprises, Luxembourg, en date du 3 février 2003, que l'actif net de la société à responsabilité limitée transformée est au moins égale au montant de son capital avant l'augmentation de capital ci-dessus, soit EUR 24.000,- (vingt-quatre mille euros).

Les conclusions de ce rapport sont les suivantes:

«Sur base des vérifications effectuées telles que décrites ci-dessus, je n'ai pas d'observation à formuler sur la transformation de la société en Société Anonyme et sur la valeur de l'apport qui correspond au nombre et à la valeur nominale des actions à émettre en contrepartie.»

Ce rapport restera annexé au présent acte.

Troisième résolution

L'assemblée décide de procéder à une refonte des statuts pour leur donner la teneur suivante:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il existe une société anonyme sous la dénomination de FINANCIERE LAFAYETTE.

Art. 2. Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Art. 3. La durée de la société est illimitée.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct ou indirect tous concours, prêts, avances ou garanties. Elle pourra émettre des emprunts obligataires qui ne sont pas destinés à être émis dans le public.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières aussi bien au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 5. Le capital social est fixé à quarante-huit mille euros (EUR 48.000,-) représenté par deux cents (200) actions d'une valeur nominale de deux cent quarante euros (EUR 240,-) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions dans les conditions prévues par la loi.

Administration - Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Art. 8. Le Conseil d'Administration désigne parmi ses membres un président, en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex ou téléfax, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou téléfax.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix, en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Art. 9. Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du Conseil d'Administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Art. 10. La société se trouve engagée soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle du délégué du conseil.

Art. 11. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Année sociale - Assemblée générale

Art. 12. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Art. 13. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion, tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 14. L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Art. 15. L'assemblée générale décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 16. L'assemblée générale annuelle se réunit le deuxième jeudi du mois d'avril à dix heures à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 17. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Quatrième résolution

L'assemblée accepte la démission des gérant actuels et leur donne décharge.

Cinquième résolution

L'assemblée nomme aux fonctions d'administrateurs:

- a) Monsieur René Schlim, fondé de pouvoir, Luxembourg, 40, boulevard Joseph II, né à Luxembourg, le 8 mai 1953.
- b) Monsieur Jacques Reckinger, maître en droit, Luxembourg, 40, boulevard Joseph II, né à Luxembourg, le 14 mars 1965.
- c) Monsieur Marco Neuen, fondé de pouvoirs principal, Luxembourg, 40, boulevard Joseph II, né à Differdange, le 18 mars 1952.

Les mandats des administrateurs expireront lors de l'assemblée générale annuelle de 2008.

Sixième résolution

L'assemblée nomme comme commissaire aux comptes:

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A., société anonyme, avec siège social à Luxembourg, 38, boulevard Joseph II, R.C. Luxembourg B 34.978.

Le mandat du commissaire expirera lors de l'assemblée générale annuelle de 2008.

Evaluation des frais

Les parties évaluent le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison des présentes, approximativement à la somme de EUR 1.800,-.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude de Maître Frank Baden, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J. Reckinger, J.-J. Wagner.

Enregistré à Luxembourg, le 5 février 2003, vol. 137S, fol. 91, case 7. – Reçu 240 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 février 2003.

F. Baden.

(002925.4/200/144) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2003.

FINANCIERE LAFAYETTE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R. C. Luxembourg B 90.887.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

F. Baden.

(002928.2/200/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2003.

OPPORTUNITY INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 80.836.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 10 février 2003, réf. LSO-AB00763, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

OPPORTUNITY INVEST S.A.

Signature

Un mandataire

(004577.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2003.

CIPRIANI INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 15, rue de la Chapelle.
R. C. Luxembourg B 63.839.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 19 février 2003, réf. LSO-AB02824, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 février 2003.

Signature.

(003917.3/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2003.

AIG-MEZZVEST LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 38, boulevard Napoléon I^{er}.
R. C. Luxembourg B 78.731.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, réf. LSO-AB04440, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 février 2003.

Signature.

(004555.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2003.

GLOBAL ASSET MANAGEMENT GAM, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 56.403.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Elvinger.

(004559.3/211/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2003.

INTERIEUR DECOR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7241 Bereldange, 204, route de Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 79.302.

Extrait des résolutions de l'Assemblée du Conseil d'administration du 6 février 2003

Les membres du conseil d'administration ont pris à l'unanimité la résolution suivante:

Résolution

Il est décidé à l'unanimité d'appeler Monsieur Andy Engel, commerçant, L-7791 Bissen, 12, route de Roost, au poste de directeur technique pour le département «ameublement et cuisines incorporées»: Pour tout montant supérieur ou égal à 1.250 EUR la co-signature de Monsieur Andy Engel est requise.»

Bereldange, le 6 février 2003.

Pour extrait conforme

E. Engel / A. Engel / B. Leblanc

Enregistré à Remich, le 25 février 2003, vol. 177, fol. 85, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): P. Molling.

(004544.2/810/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2003.

GESTEX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 78.439.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 10 février 2003, réf. LSO-AB00760, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

GESTEX S.A.

Signature

Un mandataire

(004580.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2003.

ING / BBL (L) INVEST, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 52, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 44.873.

Le bilan au 30 septembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 25 février 2003, réf. LSO-AB03893, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 décembre 2002.

ING / BBL (L) INVEST

Signatures

(004585.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2003.

SANTAMARIA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 31.740.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 25 février 2003, réf. LSO-AB04063, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 février 2003.

SANTAMARIA S.A.

Signatures

Administrateurs

(004596.3/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2003.

MOTOR OIL HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 36.216.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 20 janvier 2003

- L'assemblée approuve les rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.
- L'assemblée donne décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2001.

- L'assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Monsieur Petros Tzannetakis, économiste, demeurant au 12A, Herodou Attikou Street à GR-151 24 Athènes, de Monsieur Vardis J. Vardinoyannis, armateur, demeurant 12A, Herodou Attikou Street à GR-151 24 Athènes et de Monsieur Ioannis V. Vardinoyannis, homme d'affaires, demeurant 12A, Herodou Attikou Street à GR-151 24 Athènes; ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de MOORE STEPHENS, S.à r.l., ayant son siège social au 16, allée Marconi, BP 260 à L-2012 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2002.

Luxembourg, le 20 janvier 2003.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 19 février 2003, réf. LSO-AB02856. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(004812.4/655/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2003.

SUGITON S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 42, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 75.514.

Extrait de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires tenue à Luxembourg en date du 24 janvier 2003

«L'assemblée décide de nommer comme nouvel administrateur de la société, Monsieur Sven Klingenberg, ingénieur économique, né à Kiel/Allemagne, le 4 décembre 1967, demeurant à D-22609 Hambourg, Jenischstrasse 66, son mandat expirant à l'issue de l'assemblée générale annuelle à tenir en 2006.

M. Sven Klingenberg pourra valablement engager la société vis-à-vis des tiers par sa seule signature.

La société a désormais quatre administrateurs.»

Luxembourg, le 4 février 2003.

Pour extrait conforme

Jacques dit Sam Reckinger

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 18 février 2003, réf. LSO-AB02373. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(004545.2/550/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2003.

OPPORTUNITY INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 80.836.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 31 janvier 2003

Les comptes clôturés au 31 décembre 2001 ont été approuvés.

Décharge a été donnée aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leurs mandats jusqu'au 31 décembre 2001.

Les mandats d'administrateurs de EDIFAC S.A., Caroline Folmer, Jean Lambert, et le mandat de TRUSTAUDIT S.A., commissaire aux comptes sont reconduits jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2005.

Extrait sincère et conforme

OPPORTUNITY INVEST S.A.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 27 février 2003, réf. LSO-AB04599. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(004566.4/000/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2003.

CREATION FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 45.258.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 27 février 2003

- L'Assemblée approuve les rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.

- L'Assemblée donne décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 1999 et au 31 décembre 2000.

- L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Monsieur Maurizio Borletti, administrateur de sociétés, demeurant 10, Hanover Street à Londres, de Monsieur Johan Dejans, employé privé, demeurant 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg et de Monsieur Georges Krieger, avocat, demeurant 11, avenue Guillaume à L-2016 Luxembourg, ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de LUX-AUDIT REVISION, S.à r.l., ayant son siège social 257, route d'Esch à L-1471 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2001.

- Conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915, l'Assemblée statue sur la question de la dissolution éventuelle de la société et décide de poursuivre les activités de celle-ci.

Luxembourg, le 27 février 2003.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 24 février 2003, réf. LSO-AB03832. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(004786.4/655/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2003.

HUNZA VENTURES S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 65.740.

—
Extrait de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires du 11 février 2003

L'Assemblée accepte à l'unanimité la démission de Monsieur Karim F. Dhanani, Administrateur, avec effet au 31 décembre 2000 et lui donne décharge de son mandat.

L'Assemblée nomme en son remplacement avec effet rétroactif au 31 décembre 2000:

Monsieur Jacques Reckinger, Maître en droit, né à Luxembourg, le 14 mars 1965, ayant pour adresse professionnelle, 40, boulevard Joseph II L-1840 Luxembourg.

Son mandat venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'année 2004.

Luxembourg, le 11 février 2003.

Pour extrait conforme

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 18 février 2003, réf. LSO-AB02375. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(004160.3/550/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2003.

ALBERTO GRIMALDI PRODUCTIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 43.551.

—
Extrait des résolutions du Conseil d'Administration qui s'est tenu le 31 janvier 2003

Au Conseil d'administration de ALBERTO GRIMALDI PRODUCTIONS S.A. («la société») qui s'est tenu le 31 janvier 2003, il a été décidé comme suit:

- de déléguer la gestion journalière ainsi que la représentation de la société concernant cette gestion à M. Tim Van Dijk, qui peut engager la société par sa seule signature. Cette délégation prend effet immédiatement et le mandat expirera à l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires devant statuer sur les comptes annuels au 31 décembre 2007.

Le conseil d'administration est désormais composé comme suit:

- M. Tim van Dijk, comme administrateur-délégué,
- M. Alberto Grimaldi, comme administrateur,
- M. Nicholas Braham, comme administrateur.

Luxembourg, le 31 janvier 2003.

T. Van Dijk

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 18 février 2003, réf. LSO-AB02339. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(003941.3/710/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2003.

CEDPC S.A., COMPAGNIE EUROPEENNE DE DEVELOPPEMENT ET DE PROMOTION CULTURELS, Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 84.231.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 10 décembre 2002 que la société INTERCORP S.A., établie et ayant son siège social à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont, a été nommée nouveau commissaire aux comptes pour terminer le mandat du commissaire sortant CAPITAL PARTNERS 2000, Via Lucina 17, I-000186 Rome (Italie).

Le mandat du commissaire nouvellement élu expirera à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2003.
Luxembourg, le 10 décembre 2002.

Pour extrait conforme

Pour le Conseil d'Administration

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 20 février 2003, réf. LSO-AB03195. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(004609.3/535/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2003.

ABN AMRO PROFIL FUNDS: EUROPA, Fonds Commun de Placement.

As the result of the redemption of all the outstanding units of ABN AMRO PROFIL FUNDS: EUROPA, a fonds commun de placement registered under Luxembourg law (The «Fund»), prospective investors are hereby informed that ABN AMRO PROFIL FUNDS MANAGEMENT S.A., acting as management company of the Fund, has decided with the approval of ABN AMRO BANK (LUXEMBOURG) S.A., acting as the custodian of the Fund, to close the Fund as at February 19, 2003 in accordance with article 16 of the management regulations of the Fund

The documents and accounts of the Fund will remain deposited at the office of the custodian for a period of 5 years as from the closing date.
(00928/755/11)

The Board of Directors.

NEW MILLENNIUM, Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 71.256.

1. New name and investment policy of NEW MILLENNIUM - Italian Equities

With effect as of 22 April 2003, the Board has decided to change the name and the investment policy of the sub-fund NEW MILLENNIUM - Italian Equities as follows:

NEW MILLENNIUM - Pan European Equity

The net asset of this sub-fund are invested in transferable securities, such as shares, convertible bonds and warrants on transferable securities issued by European issuers. It is noted that warrants, although likely to provide larger profits than shares because of their leverage effect, are characterised by the volatility of their prices and the risk of more significant losses. Moreover, these instruments can lose all their value and will directly influence the assets of this sub-fund.

The valuation currency of this sub fund is the Euro.

- Advisory and performance fee for the sub-fund NEW MILLENNIUM - Pan European Equity (formerly NEW MILLENNIUM - Italian Equities)

For the a.m. sub-fund, the Board decides to increase the advisory fee up to 2.00 % of the net assets. This fee is payable quarterly and is based on the average net assets of the sub-fund during the relevant quarter.

The Advisor is also entitled to receive a performance fee of 20% of the excess return over the strategic benchmark on the referenced period. The strategic benchmark of the sub-fund is 25% JPMorgan Emu Cash 3M + 75% DJ Stoxx 600 P.I.

The referenced period starts on 1st January of each year and ends on 31st December of same year (the first period shall begin on 22 April 2003).

The performance fee shall be calculated on each NAV calculation.

The shares certificates shall be exchanged, upon presentation at the registered office in Luxembourg or at the offices of the Correspondent Bank in Italy from 21 March 2003 to 22 April 2003, date at which the former certificates shall not be negotiable any more at the Luxembourg Stock Exchange.

As from the date of publication of this notice and up to thirty days thereafter, the Shareholders who do not approve these changes may ask for redemption of their shares free of charge.

2. Launch of three new sub-funds

With effect as of 31 March 2003, the Board decides to launch the following sub-funds:

NEW MILLENNIUM - High Quality Bond

The net assets of this sub-fund are invested in fixed income transferable securities, such as bonds, whether with fixed or floating rates, issued mainly in Euro by issuers with investment grade superior (minimum A - Standard & Poors). It is not permitted to invest in transferable securities issued by issuers not rated.

The valuation currency of this sub-fund is the Euro.

NEW MILLENNIUM - High Yield Bond

The net asset of this sub-fund are invested in fixed income transferable securities, such as bonds, whether with fixed or floating rate and convertible bonds issued mainly in Euro. It is permitted to invest in transferable securities issued by not rated issuers. Investors must not ignore that securities issued by not rated issuers will present a higher level of risk.

The valuation currency of this sub-fund is the Euro.

NEW MILLENNIUM - Russian Focus

The net assets of this sub-fund are invested in transferable securities, such as ADR (American Depository Receipts) and GDR (Global Depository Receipts) of Russian companies, shares, convertibles bonds and warrants on transferable securities issued by Eastern and Central European issuers, such as, but not limited to, Hungary, Poland, Czech Republic, Slovakia, Romania, Bulgaria, Albania and ex-Yugoslavian countries. The sub-fund may also invest in bonds, Eurobonds and variable and fixed rate government securities issued by the aforementioned countries or their local authorities. The sub-fund may also invest up to 10% of its net assets in non-listed securities such as shares, convertible bonds and warrants on transferable securities issued by issuers of any nationality including Russian. It is noted that warrants, although likely to provide larger profits than shares because of their leverage effect, are characterised by the volatility of their prices and the risk of more significant losses. Moreover, these instruments can lose all their value and will directly influence the assets of this sub-fund.

The valuation currency of this sub-fund is the US Dollar.

The Net Asset Value of each sub-fund shall be calculated every Monday.

The Board decides to fix the initial subscription period from 21 March 2003 to 27 March 2003. The shares of the sub-funds shall be issued at the price of USD 100.- for NEW MILLENNIUM - Russian Focus and Euro 100.- for NEW MILLENNIUM - High Quality Bond and NEW MILLENNIUM - High Yield Bond. The shares shall be payable on 28 March 2003 at the latest and the first Net Asset Value shall be calculated on 31 March 2003.

- Advisory and performance fees

For the aforementioned sub-funds, the Board decides to pay to NEW MILLENNIUM ADVISORY S.A. the following fees

NEW MILLENNIUM - High Quality Bond 0.80 %

NEW MILLENNIUM - High Yield Bond 1.15 %

NEW MILLENNIUM - Russian Focus 2.20 %

These fees are payable quarterly and are based on the average net assets of each sub-fund during the relevant quarter.

For the sub-fund Russian Focus, the Advisor is also entitled to receive a performance fee of 20% of the excess return over the strategic benchmark on the referenced period. The strategic benchmark of the sub-fund is 40% JPMorgan Cash Index United States Dollar 3 Month + 60% MSCI EM Eastern Europe.

The referenced period starts on 1st January of each year and ends on 31st December of same year (the first period shall begin on 31 March 2003).

The performance fee shall be calculated on each NAV calculation.

3. New Board members

The Board decides to nominate Messrs Alberto Alfiero, Antonio Mauceri and Nino Addonizio as Directors of the Sicav. The ratification of their nomination will be proposed at the next General Meeting.

Luxembourg

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE

19-21, boulevard du Prince Henri

L-1724 Luxembourg

Italy

CITCO BANK NEDERLAND N.V.

filiale di Milano

Strada 1 - Palazzo F5 - 6° Piano

20090 Assago Milanofiori

(01061/755/84)

The Board of Directors.

FRUCTILUX SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 26.728.

Le conseil d'administration a décidé de ne plus faire coter les actions des différentes classes de la SICAV en Bourse de Luxembourg à compter du 1^{er} avril 2003.

(01119/755/8)

MANAGED FUNDS PORTFOLIO, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 52, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 81.144.

Les actionnaires sont invités à assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra dans les locaux du CREDIT EUROPEEN aux 46-48, route d'Esch à L-2965 Luxembourg, le jeudi 10 avril 2003 à 10.00 heures pour délibérer sur l'ordre du jour suivant

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Réviseur d'Entreprises
2. Approbation des comptes au 31 décembre 2002
3. Affectation des résultats
4. Décharge aux Administrateurs
5. Nominations statutaires
6. Divers

Pour être admis à l'Assemblée Générale, tout propriétaire d'actions au porteur doit déposer ses titres aux sièges et agences du CREDIT EUROPEEN, et faire part de son désir d'assister à l'Assemblée, le tout cinq jours francs au moins avant l'Assemblée.

Les actionnaires en nom seront admis sur justification de leur identité, à la condition d'avoir, cinq jours francs au moins avant la réunion, fait connaître au Conseil d'Administration leur intention de prendre part à l'Assemblée.

I (01083/755/22)

Le Conseil d'Administration.

NIKKEI INVEST CORPORATION S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 44.354.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra le vendredi 11 avril 2003 à 15.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapports du Commissaire aux Comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2001 et au 31 décembre 2002 et affectation des résultats,
- Délibération et décision sur la continuité des activités de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Nominations statutaires.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

I (00846/755/19)

Le Conseil d'Administration.

**INVESTISSEMENTS MOBILIERS EUROPEENS ET INTERNATIONAUX S.A.,
Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2241 Luxembourg, 4, rue Tony Neuman.
R. C. Luxembourg B 27.765.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 10 avril 2003 à 11.00 heures au 4, rue Tony Neuman, L-2241 Luxembourg et qui aura pour ordre du jour:

Ordre du jour:

- rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes
- approbation du bilan et du compte pertes et profits arrêtés au 31 décembre 2002
- affectation du résultat
- quitus aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes
- divers

I (00848/000/17)

Le Conseil d'Administration.

MUNICH INVEST, Investmentgesellschaft mit variablem Kapital.

Gesellschaftssitz: L-2450 Luxembourg, 10-12, boulevard Roosevelt.
H. R. Luxemburg B 80.087.

Im Einklang mit Artikel 12 der Satzung zu der Investmentgesellschaft mit variablem Kapital («société d'investissement à capital variable») MUNICH INVEST findet die

JÄHRLICHE GENERALVERSAMMLUNG

am 10. April 2003 um 14.00 Uhr am Sitz der Gesellschaft, 10-12, boulevard Roosevelt, L-2450 Luxembourg, statt.

Tagesordnung:

1. Bericht des Verwaltungsrates und des Wirtschaftsprüfers.
2. Genehmigung der vom Verwaltungsrat vorgelegten Bilanz sowie der Gewinn- und Verlustrechnung für das Geschäftsjahr zum 31. Dezember 2002.
3. Verwendung des Jahresergebnisses.
4. Entlastung der Verwaltungsratsmitglieder und des Wirtschaftsprüfers.
5. Ernennung der Verwaltungsratsmitglieder bis zum Ablauf der ordentlichen Gesellschafterversammlung des Jahres 2004.
6. Ernennung des Wirtschaftsprüfers bis zum Ablauf der ordentlichen Gesellschafterversammlung des Jahres 2004.
7. Verschiedenes.

Die Zulassung zur Gesellschafterversammlung setzt voraus, daß die entsprechenden Inhaberanteile vorgelegt werden oder die Anteile bis spätestens zum 4. April 2003 bei einer Bank gesperrt werden. Eine Bestätigung der Bank über die Sperrung der Anteile genügt als Nachweis über die erfolgte Sperrung.

Luxemburg, im März 2003.

I (00902/755/24)

MUNICH INVEST.

Der Verwaltungsrat.

14621

IMMO PACOR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2241 Luxembourg, 4, rue Tony Neuman.
R. C. Luxembourg B 28.642.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le *10 avril 2003* à 10.00 heures au 4, rue Tony Neuman, L-2241 Luxembourg et qui aura pour ordre du jour:

Ordre du jour:

- rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes
- approbation du bilan et du compte pertes et profits arrêtés au 31 décembre 2002
- affectation du résultat
- quitus aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes
- divers

I (00849/000/16)

Le Conseil d'Administration.

S.I.P. INVESTMENTS S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 15, rue de la Chapelle.
R. C. Luxembourg B 57.856.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra à l'adresse du siège social, le *10 avril 2003* à 10.00 heures, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2002.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Nominations statutaires.
5. Divers.

I (00857/534/15)

Le Conseil d'Administration.

EUFI-CASH, Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered Office: L-1930 Luxembourg, 1, place de Metz.
R. C. Luxembourg B 32.164.

It is our pleasure to invite the shareholders to the

ORDINARY GENERAL MEETING

which will take place on *April 10, 2003* at 4.00 p.m. in the offices of BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT, Luxembourg, 2, place de Metz in Luxembourg in order to deliberate on the following agenda:

Agenda:

1. Review of the Report of the Board of Directors and of the Report of the statutory Auditor for the accounting year closed on December 31st, 2002
2. Approval of the annual statement of accounts and of the profit and loss account closed on December 31st, 2002, profit/loss allocation
3. Discharge to the Board of Directors
4. Statutory appointments
5. Miscellaneous.

In order to participate, or to be represented, at the Ordinary General Meeting, holders of bearer shares shall inform the company and deposit their shares at least five clear days before the Ordinary General Meeting with one of the paying agents.

Registered shareholders are authorized to vote or to delegate therefore an attorney. Shareholders who want to participate at the Ordinary General Meeting have to advise the Company at least five clear days before.

Paying Agents

- in Luxembourg
BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT, Luxembourg
1, place de Metz
L-2954 Luxembourg
DekaBank DEUTSCHE GIROZENTRALE LUXEMBOURG S.A.
6c, route de Trèves
L-2633 Senningerberg

- in France
CAISSE DES DEPÔTS ET CONSIGNATIONS
56, rue de Lille
F-75007 Paris
CNCE
29, rue de la Tombe Issoire
F-75014 Paris

- in Belgium
FORTIS BANQUE S.A.
3, Montagne du Parc
B-1000 Bruxelles

- in Portugal
CAIXA GERAL DE DEPOSITOS
63, Av. Joao XXI
P-1017 Lisbonne

- in Germany
DekaBank DEUTSCHE GIROZENTRALE
16, Mainzer Landstrasse
D-60325 Frankfurt am Main

I (00920/755/50)

JACK & SONS INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 16A, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 87.233.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le *mercredi 16 avril 2003* à 9.00 heures à Luxembourg, 16A, boulevard de la Foire, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation des rapports du conseil d'administration et du commissaire
2. Discussion et approbation des comptes annuels au 31 décembre 2002
3. Vote sur la décharge des administrateurs et du commissaire
4. Affectation du résultat
5. Divers

Tout actionnaire désirant être présent ou représenté à l'assemblée générale devra en aviser la société au moins cinq jours francs avant l'assemblée.

Aucun quorum n'est requis pour la tenue de cette assemblée. Les décisions de l'assemblée seront prises à la majorité simple des actionnaires présents ou représentés et votants.

I (00894/255/20)

Le Conseil d'Administration.

KALMINA FINANCIERE HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.
R. C. Luxembourg B 71.253.

Messieurs les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le *10 avril 2003* à 14.00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- a. rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 2002;
- b. rapport du commissaire de Surveillance;
- c. lecture et approbation du Bilan et du Compte de Profits et Pertes arrêtés au 31 décembre 2002;
- d. affectation du résultat;
- e. décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire;
- f. délibération conformément à l'article 100 de la loi sur les sociétés commerciales;
- g. divers.

I (00895/045/17)

Le Conseil d'Administration.

DECATUR HOLDING INT S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.
R. C. Luxembourg B 65.786.

Messieurs les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le *10 avril 2003* à 11.00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- a. rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 2002;
- b. rapport du commissaire de Surveillance;
- c. lecture et approbation du Bilan et du Compte de Profits et Pertes arrêtés au 31 décembre 2002;
- d. affectation du résultat;
- e. décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire;
- f. délibération conformément à l'article 100 de la loi sur les sociétés commerciales;
- g. divers.

I (00896/045/17)

Le Conseil d'Administration.

FINANCE IMMOBILIERE HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 17.944.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra le *14 avril 2003* à 11.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapport du Commissaire aux comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2002 et affectation des résultats,
- Délibération et décision conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes,
- Nominations statutaires.

Pour assister ou être représentés à cette Assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

I (00917/755/18)

Le Conseil d'Administration.

EUFINVEST SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered Office: L-1930 Luxembourg, 1, place de Metz.
R. C. Luxembourg B 32.165.

It is our pleasure to invite the shareholders to the

ORDINARY GENERAL MEETING

which will take place on *April 10, 2003* at 3.00 p.m. in the offices of BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT, Luxembourg, 2, place de Metz in Luxembourg in order to deliberate on the following agenda:

Agenda:

1. Review of the Report of the Board of Directors and of the Report of the statutory Auditor for the accounting year closed on December 31st, 2002
2. Approval of the annual statement of accounts and of the profit and loss account closed on December 31st, 2002, profit/loss allocation
3. Discharge to the Board of Directors
4. Statutory appointments
5. Miscellaneous.

In order to participate, or to be represented, at the Ordinary General Meeting, holders of bearer shares shall inform the company and deposit their shares at least five clear days before the Ordinary General Meeting with one of the paying agents.

Registered shareholders are authorized to vote or to delegate therefore an attorney. Shareholders who want to participate at the Ordinary General Meeting have to advise the Company at least five clear days before.

I (00918/755/23)

EUFI-RENT SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered Office: L-1930 Luxembourg, 1, place de Metz.
R. C. Luxembourg B 32.166.

It is our pleasure to invite the shareholders to the

ORDINARY GENERAL MEETING

which will take place on *April 10, 2003* at 3.30 p.m. in the offices of BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT, Luxembourg, 2, place de Metz in Luxembourg in order to deliberate on the following agenda:

Agenda:

1. Review of the Report of the Board of Directors and of the Report of the statutory Auditor for the accounting year closed on December 31st, 2002
2. Approval of the annual statement of accounts and of the profit and loss account closed on December 31st, 2002, profit/loss allocation
3. Discharge to the Board of Directors
4. Statutory appointments
5. Miscellaneous.

In order to participate, or to be represented, at the Ordinary General Meeting, holders of bearer shares shall inform the company and deposit their shares at least five clear days before the Ordinary General Meeting with one of the paying agents.

Registered shareholders are authorized to vote or to delegate therefore an attorney. Shareholders who want to participate at the Ordinary General Meeting have to advise the Company at least five clear days before.

I (00919/755/23)

INTEREUREKA S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 1A, rue du Fort Dumoulin.
R. C. Luxembourg B 61.004.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

des actionnaires qui se tiendra le *23 avril 2003* à 11.00 heures au siège social à Luxembourg pour délibérer de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915
2. Divers

I (00948/788/14)

Le Conseil d'Administration.

PROFITRUST S.A., Société d'Investissement à Capital Fixe.

Gesellschaftssitz: L-1471 Luxembourg, 308, route d'Esch.
H. R. Luxemburg B 38.465.

Da in der außerordentlichen Generalversammlung vom 17. März 2003 das Quorum von 50% nicht erreicht wurde, werden die Aktionäre hiermit zu einer

ZWEITEN AUSSERORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG

der PROFITRUST S.A. eingeladen, die am *23. April 2003* um 11.00 Uhr am Sitz der Gesellschaft 308, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, stattfinden wird, um dieser beizuwohnen und an den Abstimmungen teilzunehmen.

Die Tagesordnung lautet wie folgt:

Tagesordnung:

1. Beschluss hinsichtlich der Auflösung und Liquidation der Gesellschaft
2. Ernennung eines Liquidators sowie Festsetzung seiner Kompetenzen und seiner Vergütung
3. Sonstiges

Die zweite Versammlung ist ordnungsgemäß beschlußfähig, gleich welcher Anteil des Gesellschaftskapitals vertreten ist.

Zur gültigen Abstimmung hinsichtlich der Tagesordnung bedarf es keines Quorums, jedoch ist der zu fassende Beschluss nur dann gültig, wenn er von einer 2/3 Mehrheit der teilnehmenden oder vertretenen Aktien angenommen wird.

Aktionäre, die an dieser Versammlung und an den Abstimmungen teilnehmen wollen, werden gebeten, ihre Aktien spätestens 5 ganze Tage vor der außerordentlichen Generalversammlung, bei der UNICO FINANCIAL SERVICES S.A. in Luxemburg oder der RAIFFEISEN ZENTRALBANK ÖSTERREICH AG in Wien zu hinterlegen.

I (01104/755/23)

Der Verwaltungsrat.

NEW SEAMANSHIP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.
R. C. Luxembourg B 85.114.

Les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 7 avril 2003 à 10.00 heures au siège social à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2002.
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire.
4. Acceptation de la démission d'un Administrateur et nomination de son remplaçant.
5. Acceptation de la démission du commissaire aux comptes et nomination de son remplaçant.
6. Divers.

I (00971/696/16)

Le Conseil d'Administration.

EROFIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.
R. C. Luxembourg B 89.769.

Les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 7 avril 2003 à 14.00 heures au siège social à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2002.
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire.
4. Acceptation de la démission d'un Administrateur et nomination de son remplaçant.
5. Acceptation de la démission du commissaire aux comptes et nomination de son remplaçant.
6. Divers.

I (00972/696/16)

Le Conseil d'Administration.

EVEREST CONSULTING S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.
R. C. Luxembourg B 71.755.

The Shareholders of EVEREST CONSULTING S.A. are hereby convened to attend the

ORDINARY GENERAL MEETING

of Shareholders to be held at the registered office on April 22nd, 2003 at 3.30 p.m. to deliberate on the following agenda:

Agenda:

1. Acceptance of the resignation of LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A. as Managing Director and Director
2. Acceptance of the resignation of T.C.G. GESTION S.A., as Director;
3. Acceptance of the resignation of Mr Tim van Dijk as Director;
4. Discharge to the Managing Director and the Directors for their services;
5. Appointment of three new Directors;
6. Acceptance of the resignation of CAS SERVICES S.A. as Statutory Auditor;
7. Discharge to the Statutory Auditor;
8. Appointment of a new Statutory Auditor;
9. Acceptance of the resignation of CITCO (LUXEMBOURG) S.A. as registered agent;
10. Transfer of the registered office of the company;
11. Miscellaneous.

In order to attend the Meeting of the company, the owners of bearer shares will have to deposit their shares five clear days before the Meeting at the registered office of the company. The Shareholders who can not attend the Meeting in person are invited to send a duly completed and signed proxy form to the registered office of the company to arrive not later than five clear days before the Meeting.

I (01089/710/26)

The Board of Directors.

RUB S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.
R. C. Luxembourg B 89.361.

Les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 8 avril 2003 à 9.00 heures au siège social à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2002.
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire.
4. Acceptation de la démission d'un Administrateur et nomination de son remplaçant.
5. Acceptation de la démission du commissaire aux comptes et nomination de son remplaçant.
6. Divers.

I (00973/696/16)

Le Conseil d'Administration.

RUB-THANE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3, place Dargent.
R. C. Luxembourg B 45.642.

Les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 8 avril 2003 à 17.00 heures au siège social à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2002.
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire.
4. Acceptation de la démission du commissaire aux comptes et nomination de son remplaçant.
5. Divers.

I (00974/696/15)

Le Conseil d'Administration.

THIEL LOGISTIK A.G., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-6776 Grevenmacher, Zone Industrielle Potaschberg.
H. R. Luxemburg B 40.890.

Hiermit wird allen Aktionären der THIEL LOGISTIK A.G. («die Gesellschaft») mitgeteilt, dass eine

ORDENTLICHE HAUPTVERSAMMLUNG

der Gesellschaft am 9. April 2003 um 10.00 Uhr in L-1499 Luxembourg, Plateau de Kirchberg, Hémicycle, Centre Conférence, 1, rue du Fort Thüngen (Hémicycle) stattfinden wird.

Die Tagesordnung der ordentlichen Hauptversammlung lautet wie folgt:

Tagesordnung:

1. Vorlage des Jahresabschlusses und des konsolidierten Jahresabschlusses für das am 31. Dezember 2002 beendete Geschäftsjahr
2. Vorlage des Berichts des Verwaltungsrats
3. Vorlage des Berichts des Abschlussprüfers (réviseur d'entreprises)
4. Genehmigung des Jahresabschlusses und des konsolidierten Jahresabschlusses für das am 31. Dezember 2002 beendete Geschäftsjahr sowie der Berichte des Verwaltungsrats und des Abschlussprüfers (réviseur d'entreprises)
5. Beschlussfassung über die Verwendung des Ergebnisses für das am 31. Dezember 2002 beendete Geschäftsjahr, welches wie folgt verwendet werden soll:
Nach Zuweisung an die gesetzliche Rücklage wird der frei verwendbare Gewinn auf neue Rechnung vorgetragen
6. Entlastung der vorzeitig ausgeschiedenen Verwaltungsratsmitglieder für die Ausübung ihrer Mandate bis zum 30. Oktober während des am 31. Dezember 2002 beendeten Geschäftsjahres
7. Entlastung der Verwaltungsratsmitglieder für die Ausübung ihrer Mandate während des am 31. Dezember 2002 beendeten Geschäftsjahres
8. Entlastung des Abschlussprüfers (réviseur d'entreprises) für die Ausübung seines Mandats während des am 31. Dezember 2002 beendeten Geschäftsjahres
9. Bestellung des Abschlussprüfers (réviseur d'entreprises) für das Geschäftsjahr 2003
10. Stock Option Plan: Vorstellung der Änderungen
11. Statuarische Ernennungen: Berufung von Herrn Dr. Klaus Eierhoff zum Mitglied des Verwaltungsrats
12. Ermächtigung an den Verwaltungsrat, die Führung des Tagesgeschäfts auf Mitglieder des Verwaltungsrats zu übertragen
13. Vergütung des Verwaltungsrats

Teilnahmebedingungen:

Zu den verschiedenen Punkten der Tagesordnung sind nur die Aktionäre stimmberechtigt, welche ihre Aktienzertifikate am Gesellschaftssitz, bei der Zentralen Hinterlegungsstelle für die Aktionäre bei anderen Kreditinstituten, bei der DRESDNER BANK, mit Sitz in D-60301 Frankfurt, Jürgen-Ponto-Platz 1, hinsichtlich der ordentlichen Hauptversammlung der Aktionäre bis spätestens zum 3. April 2003 hinterlegt haben.

Eine Hinterlegung der Aktienzertifikate bei dem vorgenannten Bankinstitut ist ausreichend, um dem Aktionär das Recht zuzugestehen, an der Hauptversammlung teilzunehmen, dies jedoch nur unter der Bedingung, dass das Bankinstitut ein Zertifikat ausstellt, welches die Hinterlegung der Aktienzertifikate sowie ihre Blockierung durch das Bankinstitut bis zum Tag nach der ordentlichen Hauptversammlung bestätigt.

Die Aktionäre, welche nicht persönlich an der ordentlichen Hauptversammlung teilnehmen können, werden aufgefordert, eine rechtmäßig ausgestellte und gezeichnete Vollmacht bei ihrer Depotbank oder einem sonstigen Dritten zu hinterlegen bis spätestens drei Tage vor der ordentlichen Hauptversammlung. Die Depotbank ist berechtigt, Untervollmacht zu erteilen.

Anwesenheits- und Mehrheitsbedingungen:

Bei der ordentlichen Hauptversammlung ist keine Anwesenheitsmehrheit erforderlich. Die Beschlüsse der ordentlichen Hauptversammlung werden mit der einfachen Mehrheit der anwesenden und vertretenen Aktionäre gefasst.

Luxemburg, den 19. März 2003.

I (01129/000/50)

Der Verwaltungsrat.

SICAV EURO CONTINENTS, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: Luxembourg, 16, rue d'Eprenay.

R. C. Luxembourg B 49.850.

Les actionnaires sont invités à assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le mardi 8 avril 2003 à 15.00 heures au siège social de la société.

Ordre du jour:

1. Présentation et approbation du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Réviseur.
2. Présentation et approbation du bilan et du compte de profits et pertes et affectation des résultats au 31 décembre 2002.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et Réviseur.
4. Nominations statutaires.
5. Divers.

I (00979/000/16)

Le Conseil d'Administration.

TONIC SECTOR FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: L-2951 Luxembourg, 50, avenue J.F. Kennedy.

R. C. Luxembourg B 84.561.

The

ANNUAL GENERAL MEETING

of TONIC SECTOR FUND will be held on April 8, 2003 at the registered office at 10.00 a.m. for the purpose of considering and voting upon the following matters:

Agenda:

1. Acknowledgement of the reports of the Board of Directors and of the Independent Auditor.
2. Approval of the Balance Sheet and Profit and Loss accounts as at December 31, 2002.
3. Allotment of result.
4. Discharge to the Directors in respect of the carrying out of their duties during the financial year ended December 31, 2002.
5. Statutory elections.
6. Miscellaneous.

The shareholders are advised that no quorum for the statutory meeting is required and that decisions will be taken by the majority of the shares present or represented at the meeting.

In order to take part or to be represented at the annual general meeting, the owners of bearer shares will have to deposit their shares five clear days before the meeting with the following bank: BANQUE GENERALE DU LUXEMBOURG S.A., 50, avenue J.F. Kennedy, Luxembourg or VAN MOER SANTERRE & CIE, 100 Boulevard du Souverain, Brussel.

I (00985/755/24)

The Board of Directors.

SICAV PLACEURO, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: Luxembourg, 16, rue d'Eprenay.
R. C. Luxembourg B 31.183.

Les actionnaires sont invités à assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le mardi 8 avril 2003 à 10.00 heures au siège social de la société.

Ordre du jour:

1. Présentation et approbation du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Réviseur.
2. Présentation et approbation du bilan et du compte de profits et pertes et affectation des résultats au 31 décembre 2002.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et Réviseur.
4. Nominations statutaires.
5. Divers.

I (00980/000/16)

Le Conseil d'Administration.

VERDI S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-8009 Strassen, 117, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 26.262.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu mardi 8 avril 2003 à 9.00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2002.
2. Approbation du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Renouvellement du mandat de 2 administrateurs.
5. Nomination d'un nouvel administrateur.
6. Nomination d'un nouveau commissaire aux comptes.
7. Divers.

I (01074/000/17)

Le Conseil d'Administration.

PATRINVEST S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 69.080.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 22 avril 2003 à 11.30 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Lecture du rapport du conseil de surveillance pour l'exercice comptable clôturant le 31 décembre 2002 et approbation des comptes annuels;
2. Affectation du résultat;
3. Rémunération du Gérant;
4. Décharge au gérant et au conseil de surveillance pour l'exercice de leurs mandats;
5. Elections statutaires;
6. Délibération conformément à l'article 100 LSC;
7. Divers.

I (01117/581/18)

SOPARSEC S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 34.585.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra le jeudi 17 avril 2003 à 11.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du conseil d'administration,

- Rapport du commissaire aux comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2002 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
- Nominations statutaires.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

I (01085/755/17)

Le Conseil d'Administration.

DONAU INVEST S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 60.460.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra le jeudi 10 avril 2003 à 16.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapport du commissaire aux comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2002 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
- Renouvellement du mandat des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

I (01092/755/17)

Le Conseil d'Administration.

ROCS HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, rue Emmanuel Servais.

R. C. Luxembourg B 90.656.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 10 avril 2003 à 15.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2002;
2. approbation des comptes annuels au 31 décembre 2002;
3. affectation des résultats au 31 décembre 2002;
4. vote spécial conformément à l'article 100, de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
5. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
6. nomination des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes;
7. divers.

I (01094/817/18)

Le Conseil d'Administration.

HELIOS, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 7, boulevard Joseph II.

R. C. Luxembourg B 58.180.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le mercredi 9 avril 2003 à 11.00 heures au siège social de la Société, pour délibérer et voter sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport du Conseil d'Administration
2. Rapport du Réviseur d'Entreprises
3. Examen et approbation des comptes annuels au 31 décembre 2002
4. Décharge à donner aux Administrateurs
5. Affectation du résultat
6. Nominations statutaires
7. Divers

Aucun quorum n'est requis pour les points à l'ordre du jour de l'Assemblée et les décisions seront prises à la majorité simple des voix des actionnaires présents ou représentés à l'Assemblée.

Pour pouvoir assister à l'Assemblée, les propriétaires d'actions au porteur sont priés de déposer leurs actions au siège social de la Société cinq jours francs avant la date fixée pour l'Assemblée.

I (01110/584/22)

Le Conseil d'Administration.

LINOS INVESTMENTS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R. C. Luxembourg B 82.797.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 10 avril 2003 à 14.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2002;
2. approbation des comptes annuels au 31 décembre 2002;
3. affectation des résultats au 31 décembre 2002;
4. vote spécial conformément à l'article 100, de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
5. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
6. nomination des Administrateurs et du Commissaire aux comptes;
7. divers.

I (01095/817/18)

Le Conseil d'Administration.

CARRUS FINANCES S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 38.552.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 8 avril 2003 à 12.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 2002, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2002.
4. Nominations statutaires.
5. Divers.

I (01118/005/16)

Le Conseil d'Administration.

COMPOSITE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R. C. Luxembourg B 41.695.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 9 avril 2003 à 10.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2002;
2. approbation des comptes annuels au 31 décembre 2002;
3. affectation des résultats au 31 décembre 2002;
4. vote spécial conformément à l'article 100, de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
5. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
6. nomination des Administrateurs et du Commissaire aux comptes;
7. divers.

I (01096/817/18)

Le Conseil d'Administration.

14631

DEMETER, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 7, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 22.421.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le mercredi 9 avril 2003 à 11.00 heures au siège social de la Société, pour délibérer et voter sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport du Conseil d'Administration
2. Rapport du Réviseur d'Entreprises
3. Examen et approbation des comptes annuels au 31 décembre 2002
4. Décharge à donner aux Administrateurs
5. Affectation du résultat
6. Nominations statutaires
7. Divers

Aucun quorum n'est requis pour les points à l'ordre du jour de l'Assemblée et les décisions seront prises à la majorité simple des voix des actionnaires présents ou représentés à l'Assemblée.

Pour pouvoir assister à l'Assemblée, les propriétaires d'actions au porteur sont priés de déposer leurs actions au siège social de la Société ou auprès de la BANQUE DEGROOF S.A., Bruxelles cinq jours francs avant la date fixée pour l'Assemblée.

I (01111/584/23)

Le Conseil d'Administration.

AQUA, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 7, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 26.279.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le mercredi 9 avril 2003 à 12.00 heures au siège social de la Société, pour délibérer et voter sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport du Conseil d'Administration
2. Rapport du Réviseur d'Entreprises
3. Examen et approbation des comptes annuels au 31 décembre 2002
4. Décharge à donner aux Administrateurs
5. Affectation du résultat
6. Nominations statutaires
7. Divers

Aucun quorum n'est requis pour les points à l'ordre du jour de l'Assemblée et les décisions seront prises à la majorité simple des voix des actionnaires présents ou représentés à l'Assemblée.

Pour pouvoir assister à l'Assemblée, les propriétaires d'actions au porteur sont priés de déposer leurs actions au siège social de la Société ou auprès de la BANQUE DEGROOF S.A., Bruxelles cinq jours francs avant la date fixée pour l'Assemblée.

I (01112/584/23)

Le Conseil d'Administration.

BANKPYME STRATEGIC FUNDS SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 7, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 42.534.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le mercredi 9 avril 2003 à 11.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport du Conseil d'Administration
2. Rapport du Réviseur d'Entreprises
3. Examen et approbation des comptes annuels au 31 décembre 2002
4. Décharge à donner aux Administrateurs
5. Affectation du résultat
6. Nominations statutaires
7. Divers

Les actionnaires sont informés que l'Assemblée Générale Ordinaire n'a pas besoin de quorum pour délibérer valablement. Les résolutions, pour être valables, devront réunir la majorité simple des voix des actionnaires présents ou représentés.

Pour pouvoir assister à l'Assemblée, les propriétaires d'actions au porteur sont priés de déposer leurs actions au siège social de la Société cinq jours francs avant la date fixée pour l'Assemblée.

I (01113/584/22)

Le Conseil d'Administration.

SILVERLAKE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.
R. C. Luxembourg B 26.453.

Messieurs les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 1^{er} avril 2003 à 14.00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- a. rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 2002;
- b. rapport du Commissaire de Surveillance;
- c. lecture et approbation du Bilan et du Compte de Profits et Pertes arrêtés au 31 décembre 2002;
- d. affectation du résultat;
- e. décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire;
- f. divers.

II (00658/045/16)

Le Conseil d'Administration.

CHIPNET S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 65.175.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra le 2 avril 2003 à 15.30 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration
- Rapport du Commissaire aux Comptes
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2002 et affectation des résultats
- Décision sur la continuité des activités de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes
- Nominations statutaires.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

II (00670/755/19)

Le Conseil d'Administration.

BREITFELD TEILHABERGESELLSCHAFT A.G., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 23.724.

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la Société Anonyme BREITFELD TEILHABERGESELLSCHAFT A.G. sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le mardi 1^{er} avril 2003 à 16.00 heures au siège social de la société à Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2002.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
4. Divers.

II (00723/000/16)

Le Conseil d'Administration.

GALINVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 35, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 51.518.

Les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social de la société le 31 mars 2003 à 11.00 heures avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation et approbation des résolutions prises par le Conseil d'Administration.
2. Présentation et approbation du rapport du Commissaire aux comptes.
3. Présentation et approbation du bilan et du compte de profits et pertes arrêtés au 31 décembre 2002.
4. Affectation du résultat.
5. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes.
6. Elections statutaires.
7. Divers.

II (00709/802/17)

Le Conseil d'Administration.

CEMFIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 51.591.

Les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social de la société le 31 mars 2003 à 10.00 heures avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation et approbation des résolutions prises par le Conseil d'Administration.
2. Présentation et approbation du rapport du Commissaire aux comptes.
3. Présentation et approbation du bilan et du compte de profits et pertes arrêtés au 31 décembre 2002.
4. Affectation du résultat.
5. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes.
6. Elections statutaires.
7. Divers.

II (00710/802/17)

Le Conseil d'Administration.

GLOBAL FUND SELECTION SICAV, Investmentgesellschaft mit variablem Kapital.

Gesellschaftssitz: L-1118 Luxemburg, 11, rue Aldringen.
H. R. Luxemburg B 65.035.

Die Aktionäre der GLOBAL FUND SELECTION SICAV werden hiermit zur

ORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG

einberufen, welche am Sitz der Gesellschaft am 1. April 2003 um 11.00 Uhr über folgende Tagesordnung befinden wird:

Tagesordnung:

1. Billigung des Geschäftsberichtes des Verwaltungsrates sowie des Berichtes des Wirtschaftsprüfers.
2. Genehmigung des Jahresabschlusses und Ergebniszuweisung mit Anlagen per 31. Dezember 2002.
3. Vorschlag der Entlastung für die Verwaltungsratsmitglieder für das abgelaufene Geschäftsjahr.
4. Wiederwahl der Verwaltungsratsmitglieder für das neue Geschäftsjahr.
5. Wiederwahl des Wirtschaftsprüfers für das neue Geschäftsjahr.
6. Ernennung von Herrn Dr. Eduard Meze als zusätzliches Verwaltungsratsmitglied.
7. Verschiedenes.

Jeder Aktionär, der der ordentlichen Generalversammlung beiwohnen oder sich vertreten lassen will, muss seine Aktien für spätestens den 24. März 2003 beim Sitz der Gesellschaft oder an folgender Adresse hinterlegen: KREDIETBANK S.A. LUXEMBOURGEOISE, 43, boulevard Royal, L-2955 Luxemburg.

Die Aktionäre werden darauf hingewiesen, dass die Beschlüsse über die Tagesordnung der ordentlichen Generalversammlung keine besondere Beschlussfähigkeit verlangen und mit einer einfachen Mehrheit der abgegebenen Stimmen gefasst werden. Jede ganze Aktie berechtigt zu einer Stimme. Jeder Aktionär kann sich bei der Versammlung vertreten lassen. Vollmachten sind am Sitz der Gesellschaft verfügbar.

II (00744/755/24)

Der Verwaltungsrat.

FORFIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 33, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 51.517.

Les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social de la société le 31 mars 2003 à 9.00 heures avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation et approbation des résolutions prises par le Conseil d'Administration.
2. Présentation et approbation du rapport du Commissaire aux comptes.
3. Présentation et approbation du bilan et du compte de profits et pertes arrêtés au 31 décembre 2002.
4. Affectation du résultat.
5. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes.
6. Elections statutaires.
7. Divers.

II (00711/802/17)

Le Conseil d'Administration.

LAGFIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 35, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 51.599.

Les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social de la société le 31 mars 2003 à 16.00 heures avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation et approbation des résolutions prises par le Conseil d'Administration.
2. Présentation et approbation du rapport du Commissaire aux comptes.
3. Présentation et approbation du bilan et du compte de profits et pertes arrêtés au 31 décembre 2002.
4. Affectation du résultat.
5. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes.
6. Elections statutaires.
7. Divers.

II (00712/802/17)

Le Conseil d'Administration.

RICK HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 24.836.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra le mardi 1^{er} avril 2003 à 15.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapport du Commissaire aux Comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2002 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Nominations statutaires.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

II (00718/755/17)

Le Conseil d'Administration.

PARSECTOR S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 35.661.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra le jeudi 3 avril 2003 à 10.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapport du Commissaire aux Comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2002 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Nominations statutaires.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

II (00722/755/17)

Le Conseil d'Administration.

NOVILUX, Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 47.736.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra à l'adresse du siège social, le 2 avril 2003 à 11.00 heures, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2002.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Nominations statutaires.
5. Divers.

II (00730/534/15)

Le Conseil d'Administration.

INDOCAM ASIAN PORTFOLIOS, Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 53.915.

Due to the lack of quorum, the Extraordinary General Meeting convened on 5 March 2003 was not able to validly decide on the items of its agenda. Therefore, the Shareholders are convened to attend a

SECOND EXTRAORDINARY GENERAL MEETING

to be held on 7 April 2003 11.00 a.m. at the offices of CREDIT AGRICOLE INVESTOR SERVICES BANK LUXEMBOURG with the following Agenda.

Agenda:

- 1) to approve the amendment of Article 29 of the articles of incorporation of IAP in its last paragraph in order to delete the following paragraph «The Corporation may not merge one of its Sub-Funds with a third party, Luxembourgish or not».
- 2) to approve and ratify the merger proposal (the «Merger Proposal») published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations in Luxembourg on 5 February 2003 and deposited with the Chancery of the District Court in Luxembourg.
- 3) to approve the merger of INDOCAM ASIAN PORTFOLIOS (the «IAP») with CREDIT AGRICOLE FUNDS («CAF»), a Luxembourg société d'investissement à capital variable with its registered office at 39, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg upon hearing
 - the report of the Directors of IAP in relation to the Merger Proposal; and
 - the audit reports prescribed by Article 266 of the Luxembourg law on commercial companies, on the effective day as defined in the Merger Proposal (the «Effective Day»).
- 4) to approve that CAF shall issue to the shareholders of IAP Hong Kong Sub-fund («IAP Hong Kong») without charge, shares without par value of CAF Hong Kong Portfolio (the «New Shares») (including fractional shares up to three decimal places) in accordance with the Merger Proposal in exchange for the contribution of all assets and liabilities of IAP, in registered form to the shareholders of IAP Hong Kong, on the basis of the shareholders' register of IAP on the Effective Day as defined in the Merger Proposal.
- 5) to approve that the New Shares will, in all cases be conducted at a one-to-one ratio: investors will receive one share of CAF Hong Kong Portfolio for each share they own of the IAP Hong Kong being merged. The New Shares will, on the Effective Day, be issued at the net asset value per share of the CAF Hong Kong Portfolio prevailing on the Effective Day.
- 6) to accept that shareholders of Class A of IAP Hong Kong shall receive accumulation shares of Classic Sub-Class in the CAF Hong Kong. As all shareholders of Class B of IAP Hong Kong qualify as institutionals they shall receive accumulation shares of the Institutional Sub-Class in CAF Hong Kong.

If any investor would be reclassified by any competent authority as non-institutionals this would have as a consequence that the entire sub-class be submitted to the tax d'abonnement rate of 5 bp p.a.. Therefore, if it shall come to the attention of the Board of Directors that any investor in Class B does not or no longer qualify as institutionals such investor shall receive shares in Sub-Class C.

- 7) to take note that as from the Effective Day, all assets and liabilities of IAP shall be transferred to CAF into its Hong Kong Portfolio and for accounting purposes the operations of IAP will be considered as accomplished for the account of CAF Hong Kong Portfolio.
- 8) to take note that as a result of the Merger, IAP shall cease to exist and all its shares in issue shall be cancelled.
- 9) to take note that the shareholders of IAP shall automatically be registered in the share register of CAF and share confirmations relating to the registered shares of CAF Hong Kong Portfolio shall be sent out to all former shareholders of IAP confirming their new shareholding in CAF Hong Kong Portfolio.
- 10) to accept that upon request, registered share certificates of CAF Hong Kong Portfolio shall be issued by the Transfer Agent of CAF to the former shareholders of IAP so requesting in writing within 10 days from the Effective Day.
- 11) to accept that as from the Effective Day, shares of CAF Hong Kong Portfolio attributed to shareholders of IAP shall in all respects have the same rights as those of the relevant Portfolios of CAF issued thereafter, in particular as to their voting rights and as to their entitlement to benefits.
12. Miscellaneous

Shareholders are advised that the Second Extraordinary General Meeting does not require any quorum in order to deliberate and that the resolutions shall be passed at the majority of at least two thirds of the shares present or represented at the meeting and voting.

Proxies should be sent to CREDIT AGRICOLE INVESTOR SERVICES BANK LUXEMBOURG at its address above to the attention of Mrs Céline Gutter fax: (+352) 4767 3781 by no later than 2 April 2003 or you may choose to send your proxies to the Hong Kong Representative office at 26/F One Exchange Square, Hong Kong.

If you have any questions about the merger, please contact your Financial Adviser.

Hong Kong Shareholders may contact the Hong Kong Representative for further details, at 26/F One Exchange Square, Hong Kong for the attention of Ms Rosanna Kung/ Ms Shirley Cheung or Ms Iris Chung at (00852) 2521 4231.

The following documents are made available free of charge to the shareholders at the registered office of Indocam Asian Portfolios or the Hong Kong Representative's office:

- (i) the merger proposal;
- (ii) the audited annual accounts of IAP at 31 December 1999, 31 December 2000 and 31 December 2001, unaudited semi-annual accounts as of 30 June 2002 and interim financial statements as of 1st October 2002;
- (iii) the audited annual accounts of CAF at 30 June 2000, 30 June 2001 and 30 June 2002;
- (iv) the reports of the Board of Directors of IAP and CAF, respectively, in accordance with Article 267 of the Law;
- (v) the special reports of the independent auditors of IAP and CAF respectively.

Made by the Board of Directors of the Company which accepts full responsibility for the accuracy of the information contained in this notice.

II (00732/755/73)

The Board of Directors.

LEROY-MERLIN & CIE VALACTION, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R. C. Luxembourg B 64.283.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra mercredi 2 avril 2003 à partir de 16.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Examen du rapport de gestion du gérant.
2. Approbation des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2002.
3. Affectation des résultats.
4. Décharge au gérant quant à l'exercice sous revue.
5. Nomination du réviseur externe jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2003.
6. Détermination du nombre des membres du conseil de surveillance.
7. Nomination de cinq membres du conseil de surveillance jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2004, en substitution des membres sortants.
8. Divers.

LEROY MERLIN S.A.

Le Gérant

II (00740/528/21)

ALPHA CONCEPT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.
R. C. Luxembourg B 62.093.

Messieurs les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 4 avril 2003 à 10.00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- a. rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 2002;
- b. rapport du commissaire de Surveillance;
- c. lecture et approbation du Bilan et du Compte de Profits et Pertes arrêtés au 31 décembre 2002;
- d. affectation du résultat;
- e. décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire;
- f. divers.

II (00755/045/16)

Le Conseil d'Administration.

CLEMENTINA FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.
R. C. Luxembourg B 79.130.

Messieurs les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 3 avril 2003 à 15.00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- a. rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 2002;
- b. rapport du commissaire de Surveillance;
- c. lecture et approbation du Bilan et du Compte de Profits et Pertes arrêtés au 31 décembre 2002;
- d. affectation du résultat;
- e. décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire;
- f. délibération conformément à l'article 100 de la loi sur les sociétés commerciales;
- g. divers.

II (00756/045/17)

Le Conseil d'Administration.

ALPEN FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.
R. C. Luxembourg B 79.152.

Messieurs les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 3 avril 2003 à 15.00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- a. rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 2002;
- b. rapport du commissaire de Surveillance;
- c. lecture et approbation du Bilan et du Compte de Profits et Pertes arrêtés au 31 décembre 2002;
- d. affectation du résultat;
- e. décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire;
- f. divers.

II (00758/045/16)

Le Conseil d'Administration.

LE FOYER S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 6, rue Albert Borschette.
R. C. Luxembourg B 67.199.

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la société LE FOYER S.A. sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu jeudi, le 3 avril 2003 à 11.30 heures au siège social de la société, 6, rue Albert Borschette à Luxembourg-Kirchberg, à l'effet de délibérer sur les objets suivants:

Ordre du jour:

1. «Rapport de gestion» et «Rapport consolidé de gestion» du Conseil d'administration sur les opérations de l'exercice 2002;

2. Examen et approbation des comptes annuels et des comptes consolidés de l'exercice clôturé au 31 décembre 2002;
3. Affectation du bénéfice net;
4. Décharge à donner aux administrateurs;
5. Nominations statutaires;
6. Désignation du réviseur d'entreprises;
7. Rémunération des administrateurs;
8. Autorisation pour la société d'acquérir ses propres actions;
9. Divers.

Les actionnaires qui désirent assister à cette assemblée doivent, conformément à l'article 27 des statuts, déposer leurs titres pour samedi, le 29 mars 2003 au plus tard, auprès de la BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT à Luxembourg ou de PETERCAM S.A. à Bruxelles.

Les actionnaires peuvent se faire représenter dans les conditions déterminées par l'article 28 des statuts; les procurations doivent être déposées samedi, le 29 mars 2003 au plus tard.

Pour le Conseil d'Administration

F. Tesch

Président

II (00820/000/30)

EPARLUX FINANCE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.

R. C. Luxembourg B 71.240.

Messieurs les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 2 avril 2003 à 15.00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- a. rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 2002;
- b. rapport du commissaire de Surveillance;
- c. lecture et approbation du Bilan et du Compte de Profits et Pertes arrêtés au 31 décembre 2002;
- d. affectation du résultat;
- e. décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire;
- f. divers.

II (00775/045/16)

Le Conseil d'Administration.

LUNDA HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R. C. Luxembourg B 10.793.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 2 avril 2003 à 14.00 heures au siège social à Luxembourg avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. rapports du Conseil d'administration et du Commissaire aux comptes;
2. approbation des bilan et compte de profits et pertes au 31 décembre 2002;
3. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes;
4. nominations statutaires;
5. divers.

II (00789/000/15)

Le Conseil d'Administration.

LEASING ET INVESTISSEMENTS HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R. C. Luxembourg B 17.533.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 1^{er} avril 2003 à 10.00 heures au siège social à Luxembourg avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. rapports du Conseil d'administration et du Commissaire aux comptes;
2. approbation des bilan et compte de profits et pertes au 31 décembre 2002;
3. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes;
4. divers.

II (00790/000/14)

Le Conseil d'Administration.

CIRIO DEL MONTE FOODS HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 180, rue des Aubépines.
R. C. Luxembourg B 49.177.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le *1^{er} avril 2003* à 16.00 heures au siège social à Luxembourg avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. rapports du Conseil d'administration et du Commissaire aux comptes;
2. approbation des bilan et compte de profits et pertes au 31 décembre 2002;
3. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes;
4. divers.

II (00791/000/14)

Le Conseil d'Administration.

CAPITA PLUS BOND S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.
R. C. Luxembourg B 69.942.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le *3 avril 2003* à 15.00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- a. rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 2002;
- b. rapport du commissaire de surveillance;
- c. lecture et approbation du bilan et du compte de profits et pertes arrêtés au 31 décembre 2002;
- d. affectation du résultat;
- e. décharge à donner aux administrateurs et au commissaire;
- f. délibération conformément à l'article 100 de la loi sur les sociétés commerciales;
- g. divers.

II (00803/045/17)

Le Conseil d'Administration.

ISRAEL 2000, Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.
R. C. Luxembourg B 47.222.

Notice is hereby given that the

ANNUAL GENERAL MEETING

of the Shareholders of ISRAEL 2000 will be held at the Registered Office of the Company on *1 April 2003* at 10.00 am

Agenda:

1. Activities' Report for the fiscal year ended on 31 December 2002.
2. Approval of the Auditor's Report for the fiscal year ended on 31 December 2002.
3. Approval of the financial statements for the fiscal year ended on 31 December 2002.
4. Allocation of the net result for the fiscal year ended on 31 December 2002.
5. Discharge of the outgoing Directors from their duties for the fiscal year ended on 31 December 2002.
6. Appointment of the Directors.
7. Appointment of the Auditor.
8. Any other business.

Shareholders are informed that no quorum is required for this Meeting and that the decisions are taken by a simple majority of the shares present or represented.

Each share is entitled to one vote.

Each Shareholder may act at any meeting by Proxy. For this purpose, proxies are available at the Registered Office and will be sent to Shareholders on request.

To be valid, proxies must be duly signed by Shareholders and sent to the Registered Office in order to be received the day preceding the Meeting by 5 pm at the latest.

Owners of bearer shares who would like to attend this Meeting should deposit their shares at the Registered Office five working days before the Meeting.

Shareholders wishing to obtain the Audited Annual Report as at 31 December 2002 may apply to the Registered Office of the Company.

On behalf of the Company

BANQUE PRIVEE EDMOND DE ROTHSCHILD LUXEMBOURG, Société Anonyme
II (00875/755/31) .

EURYDICE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R. C. Luxembourg B 82.781.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 2 avril 2003 à 10.30 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2002;
2. approbation des comptes annuels au 31 décembre 2002;
3. affectation des résultats au 31 décembre 2002;
4. vote spécial conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
5. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
6. nomination des Administrateurs et du Commissaire aux comptes;
7. divers.

II (00815/817/18)

Le Conseil d'Administration.

INTERGROUPE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R. C. Luxembourg B 84.565.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 2 avril 2003 à 9.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2002;
2. approbation des comptes annuels au 31 décembre 2002;
3. affectation des résultats au 31 décembre 2002;
4. vote spécial conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
5. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
6. nomination des Administrateurs et du Commissaire aux comptes;
7. divers.

II (00816/817/18)

Le Conseil d'Administration.
